

# CENVES

BULLETIN MUNICIPAL  
2022

22<sup>E</sup> ÉDITION



COMMUNE TOURISTIQUE DU HAUT-BEAUJOLAIS

# SOMMAIRE

- 1 Le mot du maire
- 2 Le budget communal
- 4 Les travaux réalisés par la commune
- 7 Les rénovations énergétiques
- 10 Activités des gîtes
- 12 La commune et la CCSB
- 17 Avancée de la fibre
- 12 S'installer en Beaujolais
- 19 Gestion de l'eau et des incendies
- 21 Cenves et le Grand Site
- 23 Portraits
- 28 Le restaurant Dargaud 3.0
- 29 La Maison du fromage
- 30 La vie de l'école
- 34 Le Restaurant scolaire
- 35 Le Sou des écoles
- 37 Une collecte pour l'Ukraine
- 38 Hameaux de Cenves : La Grange du Bois
- 42 Villages en vie
- 44 Le Comité des fêtes
- 46 La Cabriole
- 48 Cenv'Arts, Loisirs et Culture
- 49 Le club Amitiés d'automne
- 50 Le Poney club
- 52 La chasse en question
- 56 Hommages
- 57 Festivités et conscrits
- 61 Infos et annonces
- 68 Formalités administratives

Directeur de publication : Maire de Cenves

Comité de rédaction : Catherine Raymond, Élodie Beudet, Christine Doridon, Syvie Monnet-Boyat, Pierre-Yves Pellé-Boudon, Sonia Vana-clocha, Joëlle Bourdaudhui.

Crédit photos :  
Mairie de Cenves, Augustin Raspail  
Vues aériennes : Daniel Maulet

Réalisation : Lettres & Mots  
Christine Doridon  
Tél : 06 09 20 22 85

Impression numérique : 380 exemplaires  
DG PROMO 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS  
Tél : 04 74 66 51 51

# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

ANGÈLE JAMBON  
née le 11 février 2022

Lise Andréa MIDEY  
née le 16 mars 2022

Joani DREVET  
né le 16 avril 2022

Milo et Ziggy PETIT  
nés le 6 mai 2022

Naomi THIEBAUT  
née le 2 juin 2022

Alba MICHAUD RASPAIL  
née le 2 juillet 2022

Olivia Michel MAZZOLINI ROTIVAL  
née le 3 octobre 2022

Éléna Angélique Marie PITAVAL PRABEL  
née le 21 octobre 2022

Ambre GODARD  
née le 15 novembre 2022

Haroun ALAYA RASPAIL  
né le 23 décembre 2022

## MARIAGES

Johanne Lucie BABOULIN & Benjamin Julien Simon  
SAINTES  
le 2 juillet 2022

Nolwenn Maria France BENONIER & Ulysse Robin  
Mathéo TERMINE  
le 23 juillet 2022

Julie RAYMOND & Clément Camille GOSSE  
le 13 août 2022

## DÉCÈS

Andrée Juliette Agathe BERNOLLIN épouse MILLARD  
le 1<sup>er</sup> mars 2022

Paul Marie Pierre Gabriel Jacques des BOSCS  
le 14 mai 2022

Armand BERGERON  
le 28 juin 2022

## LE MOT du Maire



Chères Cenvardes,  
Chers Cenvards,

Ces dernières années n'ont pas épargné une grande majorité d'entre nous, la Covid, le coût de l'énergie, l'inflation, et tout comme moi, vous vous demandez sans doute quand cela va-t-il s'arrêter ?

Cela affecte notre vie quotidienne. Mais tournons aussi notre regard vers ce peuple ukrainien qui lutte pour son pays et qui souffre d'un hiver rude sous les bombes.

Tous ces événements devraient nous conduire à une certaine solidarité, à minimiser nos petits bobos et à nous contenter de ce que nous avons sans surenchérissement excessif.

Quand vous lirez ce bulletin, nous aurons sans doute bien entamé l'année, mais je tiens au nom de la municipalité à vous présenter nos vœux les plus chaleureux pour 2023.

L'année 2023 sera l'année de la réflexion et des décisions concernant la rénovation de nos bâtiments communaux (salle d'animation rurale, gîtes, école...) Il a fallu nous endetter à nouveau, heureusement à un taux plus abordable que les taux actuels, pour pouvoir compléter ce que l'état (via vos impôts entre autres) va nous donner pour réaliser ces travaux.

L'endettement de notre pays est tel que les aides qui nous seront allouées seront nettement inférieures à ce qu'elles étaient par le passé. Mais malgré l'augmentation du coût des travaux, nous avons l'espoir de réaliser en grande partie ces rénovations.

Nous devons maintenir en bon état notre commune pour qu'elle reste attrayante et ne soit pas une charge conséquente pour les générations futures.

Pour celles et ceux qui n'ont pas eu la possibilité d'installer Panneau Pocket (application qui vous permet de recevoir des informations communales) sur leur téléphone portable ou PC, je reprends la citation de Jacques Brel que je vous avais adressée lors de mes vœux sur ce média : « *Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns* ».

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon



## **BUDGET COMMUNAL**



Comme chaque année, l'exercice précédent (2022) n'est pas encore finalisé, car les subventions prévues en recette par l'État, le Département et les collectivités n'ont pas encore été reçues à ce jour, entraînant un bilan financier non équilibré au niveau investissement. Il en est de même pour certains remboursements liés au personnel qui nous permettrait d'avoir un excédent de fonctionnement plus important.

Nous avons depuis quelques années peu de marge de manœuvre pour investir et il nous a semblé judicieux de renégocier certains de nos prêts à taux élevé et dont les dates d'échéance allaient au-delà de 2025 et de réemprunter en début d'année 2022 pour 20 ans à un taux de 1,7% (aujourd'hui 3,5%) pour une somme de 530 000 euros. Cela nous a permis de garder la même mensualité de remboursement que les années précédentes. 120 000 euros sur les 530 000 ont soldé les crédits en cours et les 410 000 seront utilisés en grande partie pour la rénovation de nos bâtiments communaux en espérant que cela sera suffisant au regard des subventions que pourront nous accorder l'État, la Région et le Département.

### **FONCTIONNEMENT**

L'exercice 2022 présente un excédent de fonctionnements de 25 965 euros, car nous avons été obligés de réparer, d'entretenir et d'acheter du petit matériel. Comme indiqué précédemment, nous n'avons pas obtenu tous les remboursements à ce jour.

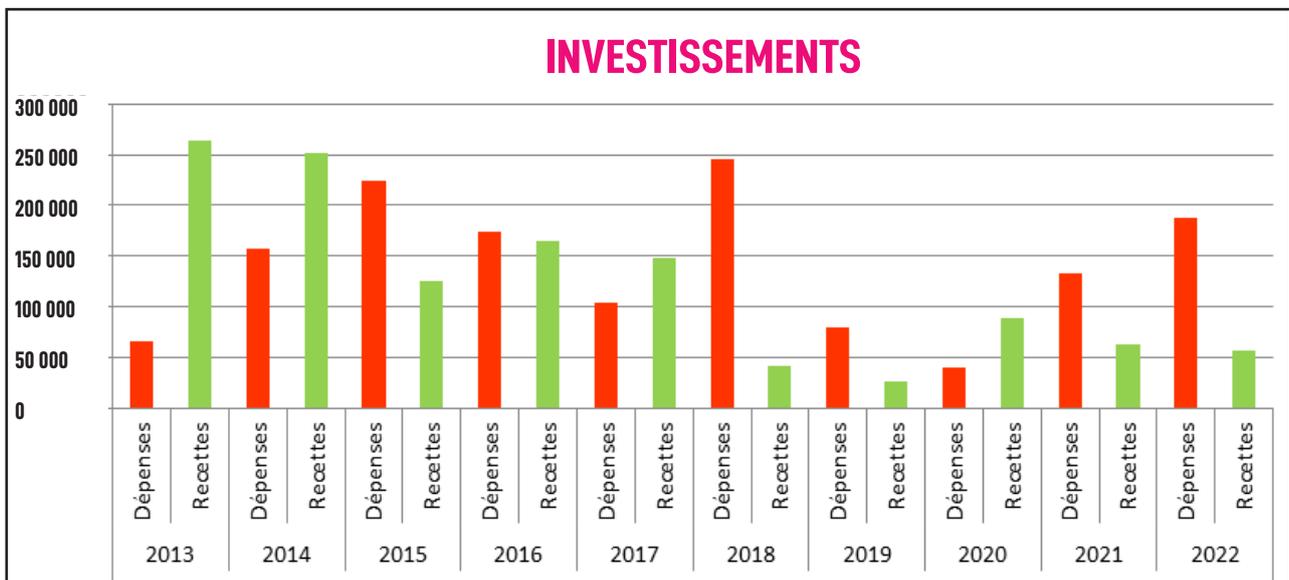
En 2022, nous avons vu déjà des hausses sur les combustibles et autres marchandises. En 2023, il nous faudra être vigilants sur les hausses diverses à venir. Gérard Larochette et Dominique Raymond ont remplacé dans le restaurant et le gîte de 40 la grande majorité des lampes par des lampes à LED. Un investissement qui devrait nous permettre d'amoinrir les factures d'électricité. Étant une petite commune, notre hausse d'électricité ne devrait pas dépasser 15% pour nos bâtiments publics. En ce qui concerne l'éclairage, la hausse sera de 150%, mais nous avons pris un arrêté pour éteindre 80% des lampadaires et donc réduire significativement cette ardoise.



## INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement d'un montant de 187 172 euros comprennent en partie le refinancement de la dette expliquée précédemment (113 000 euros) avec des charges financières (28 426 euros).

Nous avons investi concrètement pour un montant de 35 000 euros pour refaire une salle de bain dans un appartement, l'achat de petit équipement pour l'adjoint technique, du matériel pour le restaurant, des portes isolantes pour les bâtiments communaux.



■ Pierre-Yves Pellé-Boudon  
et Carole Contet



## ■ VISITE DU SOUS-PRÉFET À CENVES

Le sous-préfet de Villefranche-sur-Saône, Jean-Jacques Boyer, nous a rendu visite pour découvrir notre commune et parler de nos projets. C'est un homme de dialogue et à l'écoute.

Nous lui avons demandé de l'aide pour financer la rénovation énergétique de nos bâtiments communaux et avons aussi échangé au sujet des demandes de permis de construire qui sont la plupart du temps rejetées.



## ■ LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LA COMMUNE



### BÂTIMENTS COMMUNAUX ET MATÉRIELS

**Cette année est une année de transition avant que nous entamions une rénovation énergétique de nos bâtiments communaux, si les dotations de l'État sont à la hauteur de nos demandes.**

En attendant, il faut bien maintenir ce patrimoine qui vieillit. Nous avons eu quelques sueurs froides concernant le ballon d'eau chaude sanitaire et le chauffage du gîte de 40 places. En effet, la résistance du ballon a lâché. Suite aux crises covid en Chine et à la guerre en Ukraine, les artisans n'ont pas pu trouver les pièces à changer et, en attendant que le nouveau bloc thermostat résistance soit disponible, il nous a fallu trouver des solutions palliatives comme la remise en route du chauffage solaire et de la géothermie pour alimenter le ballon. J'en profite pour remercier tous les artisans, plombier, électricien et notre chauffagiste pour leur célérité et leurs compétences. Avec ces trois modes qui se complètent, nous espérons diminuer notre facture d'électricité dans la mesure où la résistance électrique devrait être moins sollicitée qu'auparavant.

Un petit relais sur notre pompe à chaleur a grillé entraînant l'arrêt de la compression et donc du chauffage, heureusement vite dépanné par notre chauffagiste attitré qui vient de Villeurbanne.

Les Lave-vaisselles des gîtes de 40 et 12 places sont neufs et leurs portes et fenêtres ont été revues pour que tout ferme correctement.

Nous avons également remplacé la porte de l'ancienne mairie qui laissait passer l'air afin que notre directrice d'école puisse avoir de la lumière naturelle et être plus au chaud l'hiver. Nous en avons aussi profité pour changer la porte qui donne accès aux appartements situés au-dessus de la maison du fromage.



En fin d'année, pour plus de souplesse dans la gestion des hébergements, nous désolidariserons les chambres d'hôtes du restaurant avec leur propre compteur d'électricité, ce qui nécessitera un nouveau compteur et un recâblage du tableau existant.

Nous avons enfin obtenu l'agrément des pompiers suite à la pose de l'alarme pour que la salle des fêtes puisse continuer à être un lieu où l'on peut entre autres danser et écouter de la musique.



Il a fallu remettre en état le restaurant en remplaçant divers matériels manquants. Gérard Larochette et Dominique Raymond ont remplacé les spots gourmands en énergie par des ampoules leds. Ils ont fait de même avec toutes les lampes de chevet du gîte de 40. Merci pour tout ce travail qui a demandé des adaptations et du temps.

La salle de bain de l'appartement au-dessus de la maison du fromage a été entièrement refaite par des professionnels. Ce n'était pas du luxe au vu du plancher pourri par les nombreuses fuites d'eau qui, évidemment, inondaient la Maison du fromage.

Les fenêtres de toit de l'appartement du dernier étage ont été changées, car la pluie s'infiltrait.



Nous avons rajouté un placard dans la salle du conseil et un autre dans le bureau de Joëlle afin de pouvoir ranger les nombreux cartons qui nous encombraient.

Le tracteur et l'épareuse, bien qu'ayant été revus il y a 2 ou 3 ans, ont nécessité une révision complète pour permettre à notre nouvel employé communal et aux autres conducteurs d'œuvrer en toute sécurité.

Il a fallu aussi remplacer de nombreux matériels pour que notre adjoint technique puisse travailler

correctement, sans compter le temps passé à trier, jeter et ranger le hangar.

Merci à Frédéric Denuelle et à Dominique Braillon pour la mise en place de la fenêtre et de la porte de la station d'épuration. La prochaine étape sera l'enduit.



## VOIRIE ET ABORDS COMMUNAUX

Seule une voie communale située à la Bruyère a été rénovée en élargissant la voie afin que la lame de déneigement puisse passer.

Richard Gobet a effectué du broyage de haies en formant notre adjoint technique après que ce dernier ait obtenu son certificat de capacité pour conduire le tracteur.

Comme chaque année, de nombreux bénévoles et conseillers municipaux sont intervenus pour nettoyer, élaguer, planter, tondre les espaces verts de notre commune. Nous avons aussi sollicité les brigades nature pour nettoyer certains chemins et les cimetières.

Les membres du comité des fêtes, comme d'habitude, ont élagué, nettoyé et revu le balisage des sentiers, afin que nos touristes puissent parcourir aisément notre commune.

Nous voulions raccorder le cimetière de Vieux-Château à l'eau courante, mais le devis de 15 000 euros proposé par le fournisseur de notre syndicat a été considéré comme trop onéreux. Une autre solution moins coûteuse est en cours d'élaboration. +

La mairie a fait appel au service de Philippe Jambon et à l'aide de Gérard Larochette pour louer et conduire une grosse pelle, dans le but de créer des saignées et voies d'échappement pour les eaux de pluie sur certains chemins communaux afin de minimiser les coulées de boue (La Grange du bois, La Devinière, Le Closat...)

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon



## ■ INFORMATIONS CONCERNANT LE PERSONNEL COMMUNAL

Nous avons embauché, en CDD de 6 mois reconductible une fois, un adjoint technique, José Ferreira Dias, qui travaille sur notre commune depuis le mois de juin. C'est un emploi pour lequel une aide temporelle nous a été allouée.

José est un ancien maçon. À la suite d'un accident de la vie, il était demandeur d'emploi depuis quelques années. Il habite avec sa famille à Tramayes. En tant que maçon, il avait travaillé par le passé avec Philippe Jambon. Il a passé son CACES en septembre pour conduire le tracteur et passer l'épareuse, exercice très délicat. Gérard Larochette a été son coach quotidien. José a décidé de ne pas continuer avec nous. Il s'arrêtera mi-février. Nous lui souhaitons le meilleur pour ses futurs projets.



Certains d'entre vous le savent, Danielle Corgier qui est chargée de la propreté des locaux est en arrêt longue durée. Dans un premier temps, Julie Renaud l'avait remplacée, mais l'arrivée d'un deuxième enfant l'a contrainte à s'arrêter, permettant ainsi à Marine Dupont de reprendre le flambeau et de passer un an avec nous.

Je n'oublie pas Aurélie, Blandine et Céline qui, tous les jours, font en sorte que les enfants soient bien accueillis, bien nourris, en travaillant de concert avec les enseignants et les associations concernées.

Julie est de retour. Nous lui souhaitons tous nos vœux de réussite pour l'entretien de nos nombreux bâtiments communaux (gîtes, école, mairie et salle des fêtes).



Et quel plaisir pour un maire aussi de s'entendre dire que nous avons des secrétaires bienveillantes, accueillantes et très compétentes. Merci donc à Carole et à Joëlle pour leur implication et leur investissement.

## LES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES



**Nos bâtiments commencent à être âgés et ils sont en bois. L'isolation réalisée à l'époque (année 1980) n'est pas aussi performante que celle d'aujourd'hui, tout comme le chauffage, quoique le choix d'une pompe à chaleur géothermie pour certains bâtiments était osé, précurseur et novateur. Aujourd'hui, avec la maintenance adéquate, cela nous permet de chauffer à coût plus réduit le gîte de 40 (RDC) et le bâtiment regroupant notre mairie et la cantine scolaire.**

L'ossature bois et les menuiseries de notre salle des fêtes commencent à être bien fatiguées et il devient urgent de prévoir un remplacement. Notre commune et la communauté de communes travaillons ensemble sur ce vaste projet de rénovation énergétique (salle des fêtes et gîtes). La CCSB a ainsi mis à disposition un économiste de flux, a participé au financement de l'audit énergétique et prend en charge cinquante pour cent du financement d'un cabinet d'études qui doit estimer une enveloppe budgétaire pour la rénovation de chaque bâtiment concerné, avec des options qui pourront aussi bien concerner une réorganisation de l'aménagement intérieur (plus fonctionnel) que des variantes sur le mode et le type d'isolation. Ce cabinet doit aussi écrire le cahier des charges par lot afin de pouvoir lancer des appels d'offres ad hoc.

Nous pourrions aussi faire appel aux services de la

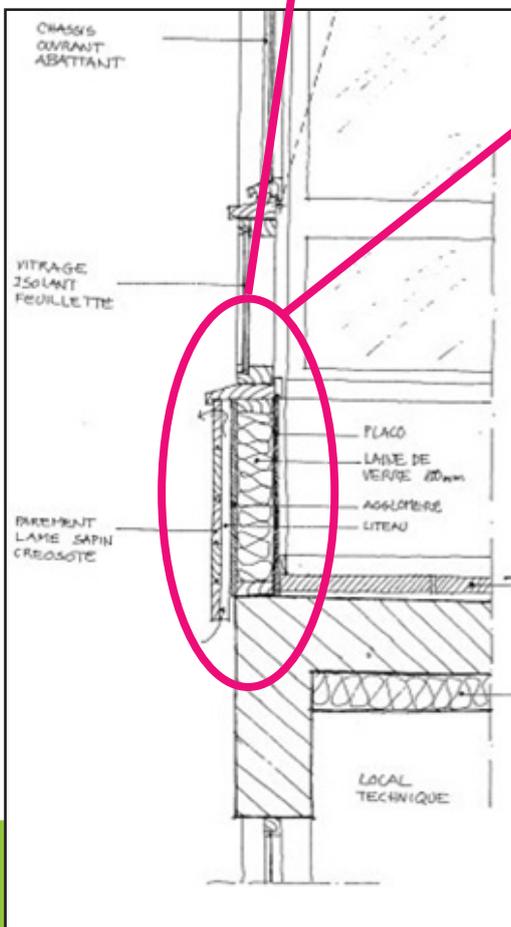
communauté de communes pour nous aider à remplir toutes les demandes de subvention, afin que nous puissions collecter le maximum de fonds pour réaliser ces travaux rendus nécessaires par l'usure du temps.

Nous devrions avoir les enveloppes budgétaires mi-janvier 2023. Elles nous permettront de commencer à faire nos demandes de subvention, dont certaines dates de limite de dépôt sont mi-février. Les autres demandes s'étaleront sur l'année 2023. Nous demanderons bien sûr l'aide de l'État, de la Région, du Département et nous solliciterons peut-être aussi le fonds de concours de la CCSB.

Nous serons obligés bien sûr de mettre la main à la poche beaucoup plus que les décennies précédentes, car les subventions diminuent drastiquement d'année en année. Nous avons éliminé nos crédits en cours par un emprunt à taux bas, mais aurons-nous suffisamment de trésoreries et devrons-nous à nouveau emprunter pour cette rénovation ? +



## Exemple de constats pour la salle des fêtes à la suite d'une contre-visite du 1<sup>er</sup> audit énergétique



Ces photos montrent que le bâtiment n'a pas été réalisé conformément aux coupes de principe en notre possession, qui prévoyaient un complexe de paroi de type « parement lames sapin + lame d'air + aggloméré + isolant + aggloméré » et non un prolongement du mur béton non isolé jusqu'au rebord de la fenêtre.

Il se peut donc que les déperditions liées aux parois verticales soient sous-estimées dans l'audit énergétique (5,7% des déperditions).



Enveloppe extérieure	Murs extérieurs	<b>État moyen</b> Dégradations ponctuelles du parement. Faibles épaisseurs d'isolant, absences par endroits.	<b>Axe à prioriser</b> Mise en place d'isolation thermique par l'extérieur.
	Sous-toiture	<b>État moyen</b>	Isolation thermique des rampants
	Menuiseries	<b>Mauvais état</b> Performances obsolètes. Très mauvaise étanchéité à l'air.	<b>Axe à prioriser</b> Remplacement des menuiseries d'origine.
Équipements techniques	Chauffage	<b>État moyen</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Panneaux rayonnants suspendus : récents, mais énergivores.</li> <li>• Convecteurs électriques (sanitaires &amp; cuisine) : obsolètes et difficiles à gérer en raison de leur régulation individuelle.</li> <li>• Ventilo-convecteur (hall d'entrée/ bar) : fonctionnel, mais énergivore, régulation individuelle.</li> </ul> <p><b>Ce poste représente 80% des consommations d'énergie annuelles de la salle des fêtes.</b></p>	<b>Axe important, à approfondir</b> Pertinence de mise en place des équipements suivants à étudier selon l'occupation de la salle des fêtes et la volonté de la Mairie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pompe à chaleur double flux</li> <li>• Gestion Technique Centralisée.</li> </ul> <p>Les convecteurs électriques pourront être remplacés par des modèles récents plus économes en énergie.</p>
	Production ECS	<b>État moyen</b> Ballon de 300l en état correct, mais de performance énergétique médiocre.	Mise en place d'un ballon thermodynamique.
	Ventilation	<b>État moyen</b> Débits mesurés insuffisants dans les sanitaires. Ventilation de type simple flux, défavorable en termes de consommations énergétiques.	Couplé à l'axe d'amélioration « Pompe à chaleur double flux » du poste chauffage. Les extracteurs d'air peuvent également être remplacés par des modèles récents basse consommation.
	Éclairage	<b>État moyen</b> Éclairage de type fluocompact, moins performant que la technologie LED. Gestion par interrupteurs.	Mise en place d'éclairage à module LED.

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon

# ■ L'ACTIVITÉ DE NOS GÎTES COMMUNAUX EN 2022

## 2022, L'ANNÉE DE LA REPRISE APRÈS LA CRISE SANITAIRE



Le gîte de 12 places

Comme évoqué dans le bulletin municipal de 2021, nous avons loué la totalité des gîtes à la Maison des Jeunes et de la Culture Jacques Prevel située à Bolbec (76) sur la période du 20 août 2022 au 4 septembre 2022.

La Maison des Jeunes désire renouveler les contrats de location pour 2023.

Nous avons également loué le gîte de 4 couchages (celui aux volets rouges) à l'entreprise NJR.COM (entreprise posant les poteaux pour l'installation de la fibre) du 15 mars jusqu'au début du mois de décembre 2022.

Quant aux autres gîtes, ils ont été loués régulièrement toute l'année.

Après le départ de Georges et Josy, nous avons récupéré la gestion des chambres d'hôtel.

Nous avons réalisé quelques petits travaux dans les gîtes :

- Remplacement des luminaires qui sont situés au-dessus de chaque lit.
- Modification de 4 chambres dans le gîte de 40 couchages.

Ces 4 chambres étaient configurées avec 2 lits superposés. Nous avons créé deux couchages côte à côte.

Nous avons investi en fin d'année dans un nouveau lave-vaisselle ! Et oui, notre robuste lave-vaisselle a pris sa retraite !

Le conseil municipal a voté de nouveaux tarifs pour les locations des gîtes.

Nous avons changé de formule pour les gîtes de 40 et 12 couchages et opté pour un tarif au week-end sur les nuits du vendredi, samedi et dimanche soir et un tarif à la semaine sur les nuits du lundi, mardi, mercredi et jeudi soir. Nous avons aussi revu le tarif du forfait ménage.

Pour les 2 autres gîtes de 4 couchages, le conseil municipal a opté pour une augmentation de 8% sur la location et le ménage.

Les tarifs de la location pour la salle des fêtes et les chambres d'hôtel restent identiques.

Le planning des locations de 2023 est déjà bien rempli.

Je remercie le conseil municipal pour leur investissement lors des travaux dans les gîtes et leur inscription sur le planning des astreintes lors des locations. Je remercie également Marine Dupont et Julie Renaud pour l'entretien des gîtes et leur organisation du ménage en fonction du planning des locations.

■ Joëlle Bourdaudhui



Les chambres d'hôtel

## RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

Madame Joëlle Bourdaudhui

Téléphone 04 74 04 67 15 – du lundi au vendredi de 8h à 12h

Courriel : gitesdesejour@cenvs.org

Mairie de Cenvs 4, rue de la Madone Le Bourg 69840 CENVES





## NOUVEAUX TARIFS DES HERBERGEMENTS DE LA COMMUNE

<b>GÎTE 40</b>	<b>1 nuit</b>	<b>2 nuits</b>	<b>3 nuits</b>	<b>4 nuits</b>	<b>7 nuits</b> (du samedi au samedi)
<b>Tarif WE</b> Vendredi, samedi, dimanche	996,00 €	1 620,00 €	2 147,00 €		
<b>Tarif semaine</b> Lundi, mardi, mercredi, jeudi	700,00 €	1 150,00 €	1 550,00 €	1 891,00 €	3 672,00 €
<b>Forfait ménage</b>	250,00 €	+ caution 500,00 €			

<b>ANNEXE</b>	<b>1 nuit</b>	<b>2 nuits</b>	<b>nuit supp</b>
<b>Tarif jour</b>	100,00 €	157,00 €	76,00 €
<b>Forfait semaine</b> Lundi au vendredi	270,00 €		
<b>Forfait ménage</b>	38,00 €	+ caution 100,00 €	

<b>GÎTE 12</b>	<b>1 nuit</b>	<b>2 nuits</b>	<b>3 nuits</b>	<b>4 nuits</b>	<b>7 nuits</b> (du samedi au samedi)
<b>Tarif WE</b> Vendredi, samedi, dimanche	300,00 €	520,00 €	740,00 €		
<b>Tarif semaine</b> Lundi, mardi, mercredi, jeudi	220,00 €	420,00 €	610,00 €	800,00 €	1 520,00 €
<b>Forfait ménage</b>	120,00 €	+ caution 250,00 €			

<b>GÎTE 4</b>	<b>1 nuit</b>	<b>2 nuits</b>	<b>nuit simple</b>
<b>Tarif jour</b>	85,00 €	132,00 €	60,00 €
<b>Forfait semaine</b> Lundi au vendredi	216,00 €		
<b>Forfait mensuel</b>	648,00 €		
<b>Forfait ménage</b>	38,00 €	+ caution 100,00 €	

Conditions particulières :

\* remise de 25% pour les Cenvards

\* remise de 6% pour la location de la totalité en simultané des gîtes aux personnes extérieures.

# LA COMMUNE ET LA CCSB À TRAVERS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES FINANCES

La commune et la CCSB sont engagées ensemble dans plusieurs domaines importants comme la rénovation énergétique des bâtiments communaux, le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et le PLUi-H, grâce à des aides financières certes, mais aussi grâce à des compensations (attribution de M2 si nécessaire) pour nous permettre de continuer à bâtir un minimum, car le ZAN pourrait nous défavoriser au vu du peu de permis de construire accordés ces dix dernières années.

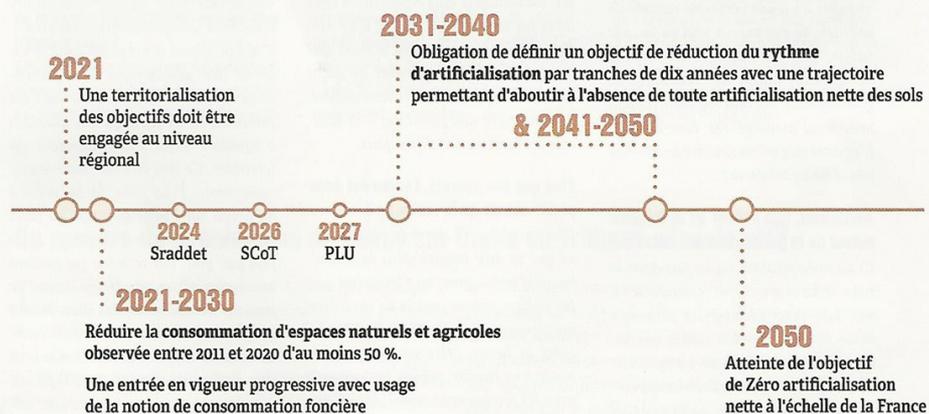
Qu'est-ce que la démarche ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et son impact ?  
(Schéma d'explication du journal des 36 000 communes)

## → La définition du Zéro artificialisation nette

La définition du ZAN est codifiée à l'article L 101 2 1 du Code de l'Urbanisme



## → La temporalité pour atteindre l'objectif du ZAN en 2050



## → Les principales conséquences pour les documents de planification

Les documents de planification suivants doivent être corrigés pour intégrer ce nouvel objectif

Les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Srdet) **avant le 22/08/2024**

Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) **avant le 22/08/2026**

Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux et intercommunaux **avant le 22/08/2027**

Si les évolutions ne sont pas réalisées dans les délais, des conséquences fortes sont prévues par la loi

Les SCoT devront intégrer une réduction uniforme de 50% de la consommation foncière puisqu'elle n'aura pas été modulée par le Srdet

Les zones à urbaniser qui n'auront pas été ouvertes à l'urbanisation ne pourront plus l'être

Aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être accordée dans les zones à urbaniser des PLU

Consacrée en 2018 par le Plan Biodiversité, puis en 2020 par la Convention citoyenne sur le climat, cette démarche consiste à réduire au maximum l'extension des villes en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans la ville.

Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050 qui va obliger les territoires, communes, départements et régions à réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020, impliquant de facto que si la commune a peu construit ou pas construit (une bonne élève au sens du ZAN), cette dernière ne pourra quasiment plus construire.

C'est un des effets particulièrement contestés par l'association des maires de France, et conforté par la consultation en ligne proposée par le Sénat. Cette

consultation montre entre autres, d'après un mémo de la commission des affaires économiques, que : « Si la territorialisation des objectifs obtenue par le Sénat lors de l'examen de la loi est accueillie plutôt favorablement, les élus communaux doutent de la capacité de la Région et des EPCI\* à faire la synthèse des intérêts des divers territoires et de leur ressort et à adopter une répartition adéquate. 54 % des élus communaux considèrent que la prise en compte au sein de l'intercommunalité des spécificités communales est déficiente ; tandis que 62 % craignent que la loi n'ait pas un impact équitable sur les différentes collectivités du même EPCI ou de la même région ».

Ces effets pervers ont été déjà abordés au sein de notre communauté de communes. Cette dernière n'a pas l'intention de priver les petites communes de la possibilité de construire. Un mode de répartition équitable entre les grandes agglomérations, les petites villes et les communes rurales devra être trouvé.

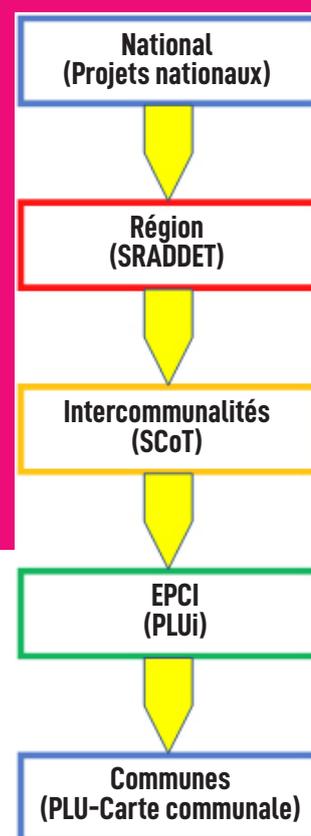
Autre point d'achoppement, sur lequel le gouvernement a déjà lâché du lest : les délais de concertation, car la loi 3DS, votée le 15 décembre 2021, a accordé six mois supplémentaires aux collectivités pour organiser :

- Une concertation locale qui doit conduire les Régions à intégrer l'objectif ZAN dans leurs schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) d'ici février 2024.
- La conférence des schémas de cohérence territoriale (SCoT).
- Ces documents étant par la suite traduits dans tous les documents d'urbanisme locaux (Scot, PLU, cartes communales d'ici 2026), la manière dont l'objectif ZAN y sera intégré constitue un enjeu fort pour toutes les communes.

Un autre point qui inquiétait les élus concernait les projets nationaux artificialisant qui auraient pu être comptabilisés dans les projets régionaux, mais la Première ministre Madame Élisabeth Borne a indiqué qu'ils ne seront pas comptabilisés au niveau local.

Cependant, les élus n'ont pas attendu la loi ZAN pour tenter de réduire depuis de nombreuses années l'artificialisation des sols comme le montre de manière globale le graphique ci-après.

D'après les fichiers fonciers, disponibles depuis 2006, l'augmentation des terres artificialisées serait nettement plus faible, de l'ordre de 23 000 hectares en moyenne sur 2006-2016. Mais cette croissance serait aussi plus élevée que celle de la population (+7,1 % contre +5,4 % sur la période). +

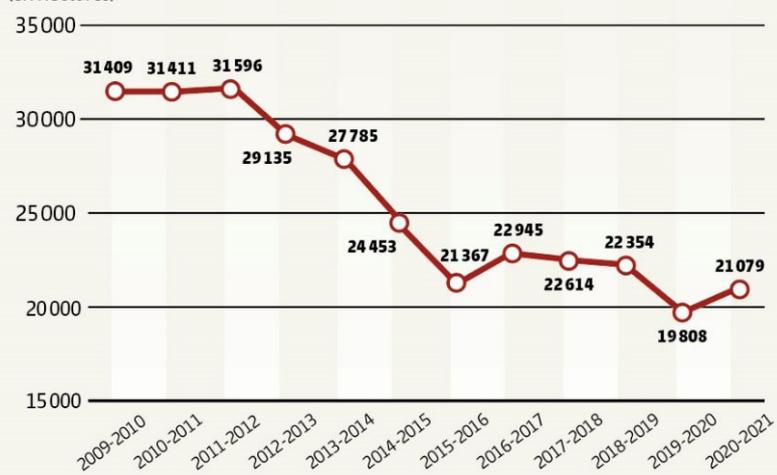


\* Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité »



### La consommation d'espaces en décline depuis 2009

Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers en France, dont DOM (en hectares)

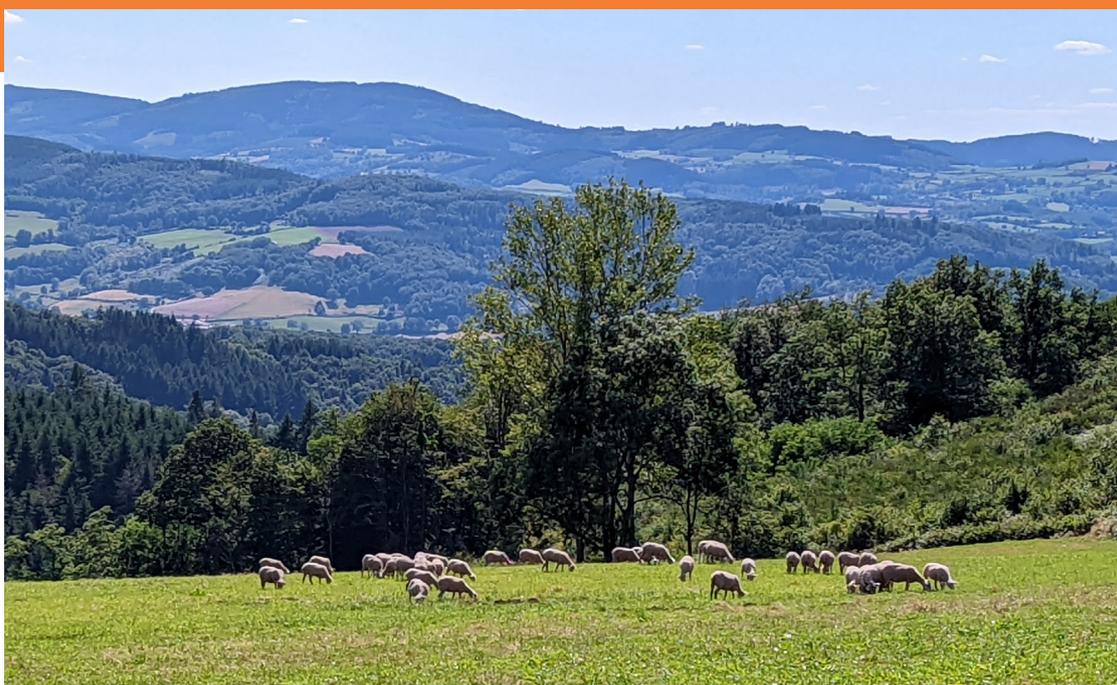


Cependant, le ZAN, au-delà de réduction de la surface à construire, est un des éléments qui doit participer à l'amélioration de la biodiversité et à la décarbonation.

« Les modifications induites par l'artificialisation sur les caractéristiques physico-chimiques des sols conduisent à une grande variété de sols artificialisés par l'homme, ou anthroposols, dont les risques induits sur l'environnement sont très variables (tableau ci-contre). Les effets de l'artificialisation des sols varient en fonction de la nature même du processus d'artificialisation étudié, allant d'un changement d'usage des sols (transformation d'une terre agricole en un jardin individuel) jusqu'à l'imperméabilisation pure et simple des sols par goudronnage

(construction d'une route ou d'un parking). Les effets de cette artificialisation portent sur l'altération de la biodiversité, la gestion des eaux pluviales (limitation de l'absorption des eaux excédentaires), la création d'îlots de chaleur urbaine (réverbération de la chaleur liée aux constructions), la pollution de l'air (destruction d'arbres captant des particules fines), la pollution acoustique et visuelle », selon Julien Fosse dans son document de travail « Zéro artificialisation nette : quels leviers pour protéger les sols ? »

Le Zan n'est pas encore intégré, mais le sera sans doute en partie dans notre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat qui doit aboutir dans les deux ans qui viennent.



TYPE D'ANTHROPOSOL		TRANSFORMÉ	RECONSTITUÉ OU RECONSTRUIT	OUVERT	SCELLÉ OU IMPERMÉABILISÉ
Exemple		Jardins, terrains d'agriculture urbaine sur sols reconstitués	Abords végétalisés d'installations industrielles ou de voiries, carrières réhabilitées	Friches urbaines ou industrielles, remblais ferroviaires, carrières abandonnées	Surface bâties, voiries, trottoirs, bâtiments
Impact sur l'environnement en comparaison d'un ENAF	Biodiversité des sols	Préservation voire amélioration de la biodiversité des sols (méso-, micro- et macrofaune)	Impacts négatifs à très négatifs sur la méso-, micro- et macrofaune, notamment liés aux pollutions diffuses		Destruction élevée de la biodiversité microbienne  Impacts négatifs à très négatifs sur la méso-, microfaune
	Paysages, habitats et biodiversité animale et végétale	Impacts potentiels liés à la plus ou moins grande fragmentation des habitats  Diminution de la diversité des espèces et favorisation des espèces exotiques	Contribution potentielle au maintien de continuités écologiques  Effets négatifs des infrastructures de transport globalement proportionnel aux flux de transport	Contribution potentielle au maintien de continuités écologiques  Effets positifs potentiels des friches sur la macrofaune	Impacts très négatifs
	Capacité de séquestration du carbone	Teneur en carbone organique élevée	Teneur en carbone variable en fonction du niveau d'altération des couches superficielles des sols		Très fort déstockage de carbone lorsque l'imperméabilisation implique un décapage superficiel des sols, riche en matière organique
	Pollutions des sols	Pollution diffuse potentielle liée à l'accumulation d'ETM* et de retombées de particules	Risque de pollution concentrée sur les sols anthropisés ayant subi des pollutions diffuses, notamment par des ETM ou des substances toxiques (polluants organiques de type HAP, pesticides, retardateurs de flammes, etc.)		
	Gestion des eaux pluviales et sur l'hydrologie urbaine	Préservation variable des capacités d'absorption et d'écoulement des eaux, en fonction du niveau d'altération des sols			Aggravation des phénomènes de ruissellement à l'échelle locale et au niveau des bassins versants
	Pollution des eaux	Pollutions potentielles liées à l'usage de pesticides	Pollutions potentielles liées à la présence de substances toxiques et aux impacts négatifs des transports		Risques de pollutions accrues par les rejets d'eaux pluviales concentrées en polluants
	Microclimat	Capacité de limitation des hausses de température proportionnée à la densité et au type de végétation			Impact sur le microclimat urbain avec le risque d'apparition d'ICU*
	Pollution de l'air	Absorption superficielle des particules fines par certains types de végétaux, notamment les arbres			Absorption quasi nulle des particules polluantes
	Pollutions sonores	Capacité relative d'absorption des ondes sonores par les sols, en fonction de la rugosité des sols			Forte réverbération des sons

\* ETM :Eléments Traces Métalliques.

\* ICU : îlot de chaleur urbain



## RAPPEL SUR LE PLUi-H

Le PLUi-H va s'adresser à toutes les communes de la CCSB. Nous (commune de Cenves) avons été interrogés sur différents thèmes :

### 1. APPORTER DES RÉPONSES DURABLES, STRUCTURÉES ET MAITRISEES À L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE DU TERRITOIRE.

- a. **LOGEMENTS** : La commune souhaite développer un projet de logements intergénérationnels sur une parcelle (logements pour personnes âgées, logements sociaux, crèche).
- b. **ÉQUIPEMENTS** : Au nord-est du centre-bourg, en contre bas de la Madone, les élus souhaitent aménager un espace d'animation (sans construction)
- c. **MOBILITÉ** : Pas de projet particulier.

### 2. CONSERVER UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE, EN S'APPUYANT SUR UN MOTEUR PRODUCTIF ET PAS SEULEMENT TERTIAIRE

- a. **FILIÈRE BOIS** : La commune ne souhaite pas investir dans les routes forestières lorsque cela concerne uniquement des propriétaires privés.
- b. **ACTIVITÉS** : La commune compte plusieurs artisans dispersés dans des espaces agricoles ou naturels => mise en place de STECAL si besoin dans le PLUi-H.  
Les STECAL sont des secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU (zones A et N) et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire.

### 3. PROTÉGER LES RICHESSES ÉCOLOGIQUES ET AGRICOLES DU TERRITOIRE ET TENDRE VERS UN DÉVELOPPEMENT INTÉGRANT LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- a. **AGRICULTURE** : La commune est favorable à la mise en place de zones agricoles strictes et à l'identification de changements de destination.
- b. **ÉNERGIES RENOUVELABLES** : La commune est favorable au photovoltaïque y compris au sol (selon la localisation), mais défavorable à l'éolien (la commune va entrer dans le Grand Site de Solutré).

### 4. S'APPUYER SUR LES QUALITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES POUR VALORISER LE CADRE DE VIE ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- a. La commune n'identifie pas de bâtiments à caractères remarquables. Cependant, le bourg et certains hameaux restent caractéristiques par leur implantation et leur morphologie.
- b. La commune souhaite maintenir les haies aux abords des cours d'eau et des sources.

## TAXE D'AMÉNAGEMENT

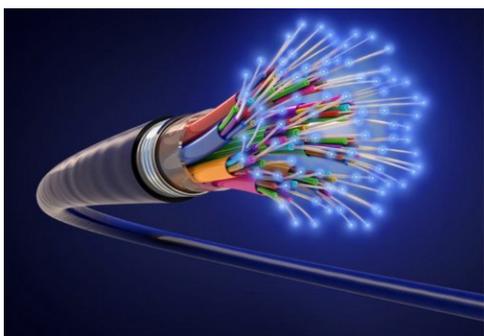
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement, comme la nôtre, étaient dans l'obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de la taxe à leur intercommunalité. Mais la loi ayant changé et ce versement devient facultatif.

La CCSB assure un certain nombre de missions qui relève de l'aménagement en matière de développement économique, touristique, de transition écologique et en matière de gestion de certains équipements sportifs, culturels, de santé ou à destination de la petite enfance, dont le reversement de la taxe aiderait à financer.

Afin de répondre à la loi de finances pour 2022, il est proposé que les communes concernées reversent le même pourcentage de leur taxe d'aménagement à la CCSB. Ce pourcentage est fixé à 17,5 %. L'argent collecté pourrait aussi en partie abonder un fonds de concours (financement de projets) auquel participerait majoritairement Belleville-en-Beaujolais.

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon

## ■ AVANCÉE DE LA FIBRE



Informations tirées du site d'EPARI : ([https://www.rhone.fr/jcms/pl01\\_2011913/en/l-etablissement-public-pour-les-autoroutes-rhodaniennes-de-l-information-epari](https://www.rhone.fr/jcms/pl01_2011913/en/l-etablissement-public-pour-les-autoroutes-rhodaniennes-de-l-information-epari))

Avant le déploiement de la fibre, l'EPARI (syndicat mixte ouvert) a eu pour mission, depuis les 20 dernières années, de gérer l'entretien d'un réseau de communication sur l'ensemble du territoire du département du Rhône et de la métropole de Lyon, afin que les usagers puissent être raccordés à la radio, à la télévision et aujourd'hui à Internet. L'EPARI intervient notamment dans le cadre de la mise en place du plan France Très Haut Débit, auquel est associé le département du Rhône, afin de déployer la fibre sur toutes les communes du territoire.

En 1995, l'EPARI a confié, par convention de concession de service public, à la société RVC, devenue SFR, l'exploitation du réseau pour une durée de 30 ans. Ce réseau a permis d'assurer des services de communications électroniques à très haut débit auprès de 55 000 clients sur les territoires du département du Rhône et de la métropole de Lyon.

## CESSION DE L'EPARI

Face aux évolutions technologiques et à la généralisation des acteurs privés sur le territoire, les élus du conseil syndical de l'EPARI se sont accordés pour lancer une procédure de cession du réseau.

À la suite d'un appel d'offres lancé par l'EPARI, le comité a décidé de retenir une offre de l'opérateur privé « Infra-Corp SAS » d'un montant de 46 millions d'euros. La promesse de vente devrait être signée d'ici fin 2022 pour une cession effective fin 2023.

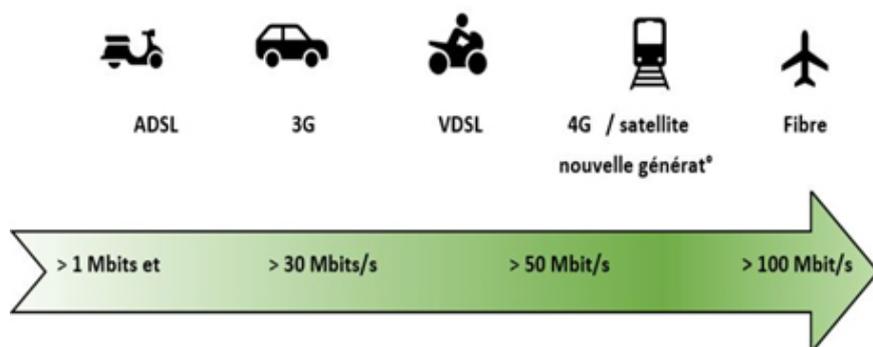
Préalablement à la cession du réseau, sera prononcée la résiliation de la convention de concession avec SFR qui prendra fin à l'automne 2023, provoquant ainsi la disparition de l'EPARI.

Infra-Corp SAS informera sans doute les abonnés (Ex EPARI Numéricable) de leurs futures propositions.

## LE TRÈS HAUT DÉBIT (VIA LA FIBRE)

Le département du Rhône a investi pour que tous les habitants et les professionnels du Rhône aient accès à la fibre optique à la fin 2022.

Une convention « très haut débit » avait été signée le 25 avril 2018 avec les opérateurs Orange et SFR.

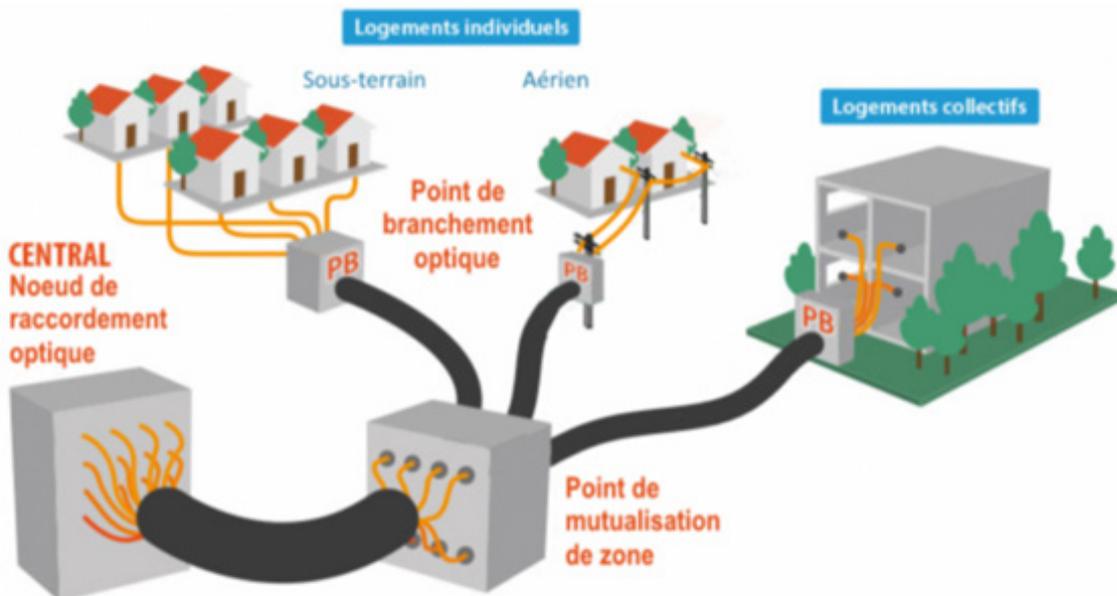


Le département du Rhône a fait en sorte que l'aménagement en très haut débit soit réalisé à coût zéro pour les rhodaniens, les opérateurs prenant en charge l'intégralité de la construction des réseaux en fibre optique. +

En ce qui concerne Cenves, nous sommes à 22 % de déploiement. Les 100 % ne seront donc très certainement pas atteints à la fin 2022 surtout que le passage de la fibre en aérien (qui suit la ligne cuivre) ne peut se faire que si les poteaux sont accessibles afin que les câbles puissent être tirés poteau par poteau. Il est à noter qu'Orange nous a déjà signalé des probables impossibilités de déployer la fibre dans certains chemins et que les propriétaires privés n'ont soit pas répondu ou répondu négativement au remplacement

des poteaux sur leur propriété, stoppant le déploiement pour de nombreux hameaux.

À ce jour, j'ai eu connaissance de difficultés sur la route du Closat et sur le chemin qui part des Guttys au champ Burnay. Les propriétaires riverains des poteaux concernés par un élagage seront notifiés par la mairie et probablement par Orange afin qu'ils fassent le nécessaire dans un délai imparti, faute de quoi des élagages pourront être autorisés et les factures remboursées par les riverains concernés.



(source <https://www.auvergne-numerique.fr/la-fibre/>)

## OBLIGATION DE PRENDRE LA FIBRE ?

Les abonnés Internet actuels qui utilisent l'ADSL via le réseau cuivre ne seront pas obligés dans un premier temps de prendre un abonnement fibre, mais il faut garder à l'esprit que le réseau cuivre devrait commencer à être démonté à partir de 2025 pour une fin prévue en 2030.

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon



# GESTION DE L'EAU ET DES INCENDIES

Cet été a été particulièrement chaud et sec entraînant des restrictions d'eau et des départs de feu heureusement sans gravité pour notre commune.



Sapeurs-pompiers de Tramayes aux Jonnets

Ces événements climatiques sont amenés à se reproduire régulièrement et nous devons nous préparer et préparer notre territoire pour que l'eau soit disponible et que les incendies ne se propagent pas trop rapidement en permettant une intervention plus sécurisée des sapeurs-pompiers.

Ce sont 60 000 hectares de forêt qui ont été ravagés par le feu, dont 13 600 pour le seul département de la Gironde en 2022. Le réchauffement climatique augmente les surfaces des zones touchées et allonge les périodes à risque. Selon le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat), le nombre de départ de feu devrait progresser de 80 % en France d'ici 2050.

## QUELLES ACTIONS À MENER DANS LES ANNÉES À VENIR POUR ÉVITER LES INCENDIES ?

Alors que des arrêtés municipaux interdisent les

feux et l'entrée de certains massifs avec toute la signalétique nécessaire, ces mesures préventives ne suffisent plus. Certaines communes commencent à mettre en place des comités communaux de feux de forêt constitués de bénévoles pour surveiller tout départ de feu.

La loi du 25 novembre 2021 a obligé les communes à désigner un correspondant incendie et secours. Sur Cenves, M. Gérard Larochette sera l'interlocuteur privilégié avec le SDMIS.

Ses missions sont variées : information, sensibilisation du conseil municipal et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours, etc.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire (article D.731-14 du code de la sécurité intérieure) :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune.

- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.

- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive.

- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune en :

1. S'assurant du bon fonctionnement des PEI (Point d'Eau Incendie)

2. Prévoyant un plan de secours avec le SDMIS (Service Départemental-Métropolitain d'Incendie de Secours) qui s'appuiera sur un document de type DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) pour mettre en œuvre des actions de prévention pour protéger les massifs forestiers conduisant :

- a. À une réflexion sur des zones non atteignables directement via les PEI :

Citernes, plans d'eau, poteaux incendie sont in-+

dispensables au bon ravitaillement des moyens de lutte (terrestres et aériens pour les hélicoptères bombardiers d'eau). Cette ressource en eau est vitale pour les opérations d'extinction et la défense des habitations.

Le maillage actuel dans les zones à risques est autour d'un point d'eau tous les x kilomètres à définir.

**b. À un cloisonnement des massifs avec l'aménagement de vastes coupures dites "de combustible".** Sur ces secteurs stratégiques sont pratiqués des éclaircies et du débroussaillage pour créer des discontinuités (verticales et horizontales) dans la végétation. Des feux contrôlés pourraient aussi être régulièrement pratiqués pour limiter la dynamique de la végétation.

Ces coupures ne sont pas à proprement parler des "pare feux", car elles ne peuvent pas à elles seules stopper l'incendie, mais seulement diminuer son intensité pour une intervention plus sûre et sécurisée des moyens de la lutte.

**c. À faire de la prévention et de l'information**

• Au près des Cenvards, mais aussi de tous ceux qui empruntent les sentiers.

• Information pour ceux qui effectuent des travaux provoquant des étincelles (épareuse, disqueuse, etc.)

• Restriction des barbecues en période de sécheresse ou brûlage de déchets.

**d. À construire des pistes et plateformes de retournement pour les véhicules d'incendie**

Les pistes ne sont pas des routes ouvertes à la circulation. Les voies de Défense des Forêts Contre l'Incendie ont pour objet de permettre la circulation des véhicules et personnels chargés de la prévention et de la lutte contre les incendies de forêt à l'intérieur des massifs forestiers afin d'en assurer la protection.

Pour y assurer la continuité d'un réseau défensif, la loi a donné aux pouvoirs publics la possibilité d'établir sur les propriétés une servitude de passage et d'aménagement.

**e. À mobiliser des ressources locales** (tonne à eau des agriculteurs, poche d'eau, etc.)



## AU-DELÀ DES INCENDIES, COMMENT MIEUX MAÎTRISER SA CONSOMMATION D'EAU ?

En ville comme en campagne, des solutions pour recycler l'eau ou utiliser l'eau de pluie sont de plus en plus prisées, comme la réutilisation des eaux de douche filtrées, traitées et qui vont réalimenter l'eau pour se laver. De même, l'eau de pluie peut être filtrée, purifiée, mais à ce jour elle ne sert qu'à remplir les chasses d'eau, alimenter le lave-linge ou arroser le jardin. C'est un peu dommage avec toutes les possibilités qu'offrent certains purificateurs qui permettent par exemple en Afrique de boire cette eau filtrée. Il faudra donc que la réglementation s'adapte à ce nouveau fonctionnement anti-gaspillage.

Que dire aussi des irrigations en plein soleil vues cet été en pleine période de restriction d'eau, quand on sait que 60 à 80 % de l'eau est évaporée avant de pouvoir pénétrer le sol. N'a-t-on pas les moyens d'arroser la nuit automatiquement ? Bien sûr que si, mais sans contrainte réelle, la majorité ne bouge pas et là aussi c'est bien dommage !

Évitons de construire des bassins en surface qui, selon les experts, seraient de fausses bonnes solutions, surtout en pompant les rivières ou les nappes phréatiques, car les retenues d'eau superficielles subissent une très forte évaporation en période de chaleur intense. Il en est de même pour les piscines des particuliers qu'il faudrait bâcher la journée quand elles ne sont pas utilisées afin de limiter l'évaporation et dont on pourrait envisager le remplissage complémentaire par eau de pluie.

À son échelle et avec les moyens dont il dispose, chacun d'entre nous pourrait limiter le gaspillage de cette eau et, si j'en crois les informations de décembre 2022, nous sommes bien capables de faire des efforts pour réduire notre dépense énergétique. Alors pourquoi ne pas mieux utiliser la ressource en eau aussi ?

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon

# CENVES ET SON INTÉGRATION AU GRAND SITE SOLUTRÉ-POUILLY VERGISSON



Initiées par les communes de Solutré-Pouilly et Vergisson en 1994, les démarches ont permis d'obtenir le label Grand Site de France en 2013 et son renouvellement en 2020.

Un projet accompagné financièrement par MBA (Mâconnais Beaujolais Agglomération) et par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le département de Saône-et-Loire est devenu structure de gestion du Grand Site.

## Quels sont donc les enjeux et les contraintes pour Cenves ?

Les enjeux sont à notre avis positifs, puisqu'il s'agit de :

- Préserver le paysage et ses grandes composantes
- Soigner les qualités d'accueil, de visite et de découverte
- S'appuyer sur l'identité du Grand Site, levier du développement touristique
- Impliquer les habitants et les acteurs du territoire pour mettre en vie le site.

## Pourquoi Cenves est-elle concernée ?

En effet, outre les communes directement concernées par leur situation géographique telles que Charnay-lès-Mâcon, Davayé, Fuissé, Prissé, Solutré-Pouilly, Vergisson, quatre nouvelles communes sont également associées parce qu'elles sont voisines et très proches du Grand Site : Bussières, Cenves, Chasselas et Leynes.

## Site classé ? Grand Site de France ?

Il y a une grande différence entre « Site classé » et « Grand Site de France » :

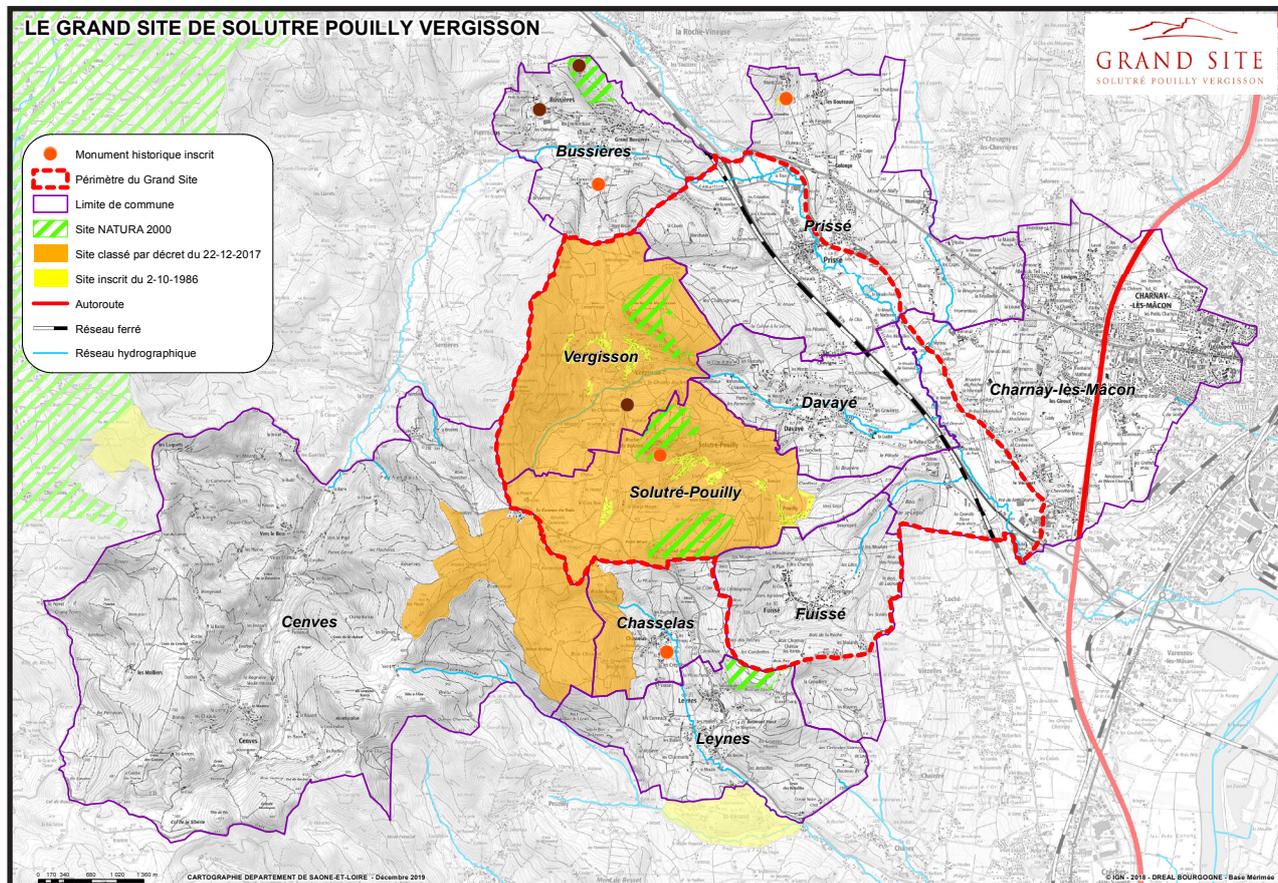
- « Site classé », cela induit un partenariat entre l'État et l'Architecte des Bâtiments de France pour tout patrimoine bâti. Ces deux partenaires doivent être obligatoirement consultés sur tous les projets de modification de site.
- Les communes appartenant au « Grand Site de France » sont ainsi protégées par la Charte de Gouvernance que nous sommes en train de rédiger. En effet, nous tenons à assister à chaque réunion pour que des contraintes ne soient pas rajoutées aux contraintes existantes et ainsi garder l'intégrité de chaque commune.

Cenves peut donc être une réelle commune partenaire du Grand Site grâce à sa capacité d'hébergement (gîtes communaux), grâce à la diversité des paysages et grâce à ses nombreux chemins de randonnée. +



Notre village est étroitement lié au Grand Site puisqu'une partie de notre commune, « La Grange du Bois », est située géographiquement à l'intérieur du périmètre défini, périmètre qui doit être retravaillé dans les années à venir.

## Territoire concerné



## Pour information

### Les dates clés du label « Grand Site de France » :

- 1994 : premières démarches pour la protection du milieu initiées par les communes de Solutré-Pouilly et Vergisson
- 1996 : lancement de l'Opération Grand Site
- 2002 : inscription au réseau Natura 2000
- 2004 : création du Syndicat mixte de valorisation du Grand Site de Solutré-Pouilly-Vergisson, gestionnaire et aménageur du site
- 2013 : obtention du label Grand Site de France
- 2017 : extension du site classé sur décision des communes concernées
- 2020 : renouvellement du label Grand Site de France

■ Dominique Brailion  
et Catherine Raymond



# ■ PORTRAITS

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

### JULIE ET FRED LES LUQUETS

Frédéric (Fred) est originaire de Cenves. Il a d'abord été un élève du RPI de Cenves-Serrières, avant de continuer ses études à Mazille dans une filière agricole.

Il débute son parcours professionnel comme ouvrier agricole en bovins allaitants (vaches élevées pour la viande), à Cercié.

C'est en mai 2021 que Fred et sa compagne Julie quittent Jullié pour emménager à Cenves, au hameau Les Luquets, avec leurs deux filles : Louna, 3 ans, et Angèle, 9 mois.

Fred décide alors de s'associer avec son père Christian Jambon. Ce dernier, 40 ans après avoir repris lui-même la ferme de son père, passe le relais à son fils. C'est ainsi que l'on voit naître la 7<sup>e</sup> génération de « Jambon » aux Luquets !

Avec la création du GAEC, Fred et Christian augmentent leur cheptel de vaches et brebis allaitantes, de porcs élevés en plein air et de veaux élevés sous la mère.

Fred étant un grand passionné de vieux engins agricoles, il a acquis une ancienne moissonneuse qui leur permet d'être plus d'autonomes pour faucher leurs parcelles et parfois même dépanner des confrères.

Julie, mère au foyer, est devenue depuis cette fin d'année, agent technique d'entretien sur la commune de Cenves, en remplacement de Danielle.

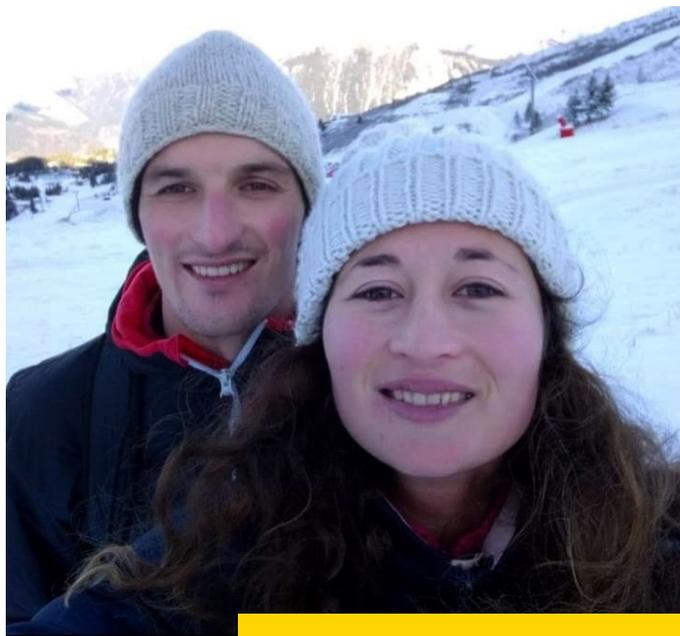
Leur fille Louna est scolarisée depuis la rentrée à l'école maternelle de Cenves et Angèle est gardée par une nounou sur Tramayes, puisqu'à leur grand regret ses parents n'ont pas trouvé ce service sur notre commune...

■ Élodie Beaudet  
et Catherine Raymond



Julie Renaud, Frédéric Jambon et leurs filles Louna et Angèle

## LORINE ET BASTIEN LE ROUSSET



Lorine Myard et Bastien Prunot

Après plusieurs saisons à l'étranger, Lorine et Bastien ont fait le choix de revenir s'installer dans leur région natale. En effet, Lorine est originaire de Matour et Bastien de Cenves. Ils ont fait l'acquisition en juin 2022 de leur maison au Rousset.

Ils travaillent tous les deux dans l'hôtellerie de luxe : Lorine est gouvernante au Panorama 360 Hôtel et Spa à Mâcon et Bastien est responsable technique au Château de Pizay. En s'installant dans notre village, ils ont aimé la tranquillité, les forêts et la gentillesse des habitants. Ils ont fait de belles rencontres au sein de leur hameau et connaissent déjà beaucoup de Cenvard(e)s.

Malgré leurs vies professionnelles très prenantes, ils ont pour projet de consacrer plus de temps à la rénovation de leur maison et de ses extérieurs. Après quoi ils pourront espérer évoluer au sein de leurs entreprises respectives.

Ils souhaitent que leur nouveau village reste dynamique en proposant des événements, tel que le marché de Noël qui pour eux fut un succès.

Ils sont adeptes des produits locaux et ont pu constater avec joie que notre municipalité sait de plus en plus les mettre en avant au travers de nos commerces de proximité.

Ils se tiennent déjà au courant de l'actualité cenvarde grâce aux divers moyens de communication mis en place. Il ne leur manque plus que la page Facebook qu'ils nous ont promis de suivre !

■ Élodie Beudet  
et Catherine Raymond



## MARION ET FLORENT LES CHAPUIS DU HAUT

Originaires tous deux du Beaujolais, Marion est vendeuse en jardinerie à Mâcon et Florent, viticulteur à Fleurie. Ils ont vécu, provisoirement, dans une maison située à Saint Amour avec le projet de faire construire. Mais, après plusieurs refus de permis de construire, c'est finalement à Cenves qu'ils ont eu le coup de cœur lorsqu'ils ont visité leur maison aux Chapuis du haut. L'ensemble de leurs critères étaient réunis : maison isolée, avec du terrain et sans trop de travaux !

Ils ont emménagé en août 2022 afin que Lina, 5 ans, et Paul, 7 ans, puissent faire leur rentrée au RPI de Cenves-Serrières. Comme beaucoup, ils regrettent de ne pouvoir faire garder leurs enfants sur le village et s'organisent pour le moment entre une nounou et l'aide de proches...

Nous les retrouverons très probablement lors des différentes manifestations cenvardes, car ils sont conscients de l'importance de s'investir dans les associations locales.



Marion Rollier, Florent Berrod, Paul et Lina

■ Élodie Beudet  
et Catherine Raymond

Nous leur souhaitons à tous de s'épanouir pleinement dans notre beau village de Cenves !

## EN AVRIL, NE TE DÉCOUVRE PAS D'UN FIL...

Ces photos ont été prises le 1<sup>er</sup> avril 2022 sur la commune de Cenves !



## PORTRAITS

### ILS ONT INSTALLÉ LEUR ACTIVITÉ SUR CENVES



#### AUGUSTIN RASPAIL LE JARDINIER

##### Le jardin d'Augustin

Septembre 2018, après des années de formation en cuisine, la licence en poche et quelques belles expériences, je décide de créer un jardin de 500 m<sup>2</sup> sur les terres familiales à Cenves, à la confluence de plusieurs désirs.

Les déclencheurs sont multiples : une envie, renouer le contact avec la nature, un besoin, sortir des journées sans fin derrière les fourneaux et la rencontre d'« éveilleurs ».

Le temps a été la matière première de la création de ce jardin. L'espace aussi, une parcelle située en bordure de forêt, versant nord, des terrains pentus, le vent qui accompagne les mouvements de la pensée et leur cheminement. Le labeur, la marche, l'odeur, la vue... j'ai fait avec.

##### Un jardin pour les chefs

Faire échos à de belles rencontres avec de grands chefs de la gastronomie française, voilà comment est né ce projet.

Je décide de produire pour des chefs locaux. Je vais leur présenter mon travail et mes produits. Ils sont attirés par mes méthodes de culture, mes choix variétaux, mon écoute ou je ne sais quoi... C'est le début d'une merveilleuse collaboration.

Je commercialise ma production en fonction de la saisonnalité des produits, de leur disponibilité et des attentes singulières de chaque personnalité, en résonance en quelque sorte. Les chefs se montrent exigeants, attentifs, compréhensifs et fidèles. Je les en remercie et vous invite à aller découvrir leur « maison », car ils ont l'art de sublimer mes produits.

##### Un jardin passion

Je m'inspire de l'expérience de la ferme du Bec Hellouin en permaculture, du maraîchage bio-intensif de Jean-Marie Fortier, de la biodynamie, et d'autres modèles glanés au fil des jours ou des contacts avec des pairs. Je veux m'inscrire dans une démarche de respect de l'environnement. Je dessine mon jardin, j'y aménage deux serres, je le construis en respectant mon sol. Je fais des apports de compost, tonte, broyat, feuilles... J'utilise des biostimulants biodynamiques fabriqués à base d'algues et d'herbes sauvages dans le but d'améliorer la vie microbienne et la fertilité du sol. Je fais le choix d'être le moins possible mécanisé (pas de tracteur). Improbable, irréalisable, pas rentable, fou, à première vue. Je tente. Je partage. On me soutient.



## Un jardin diversité

Je cultive jusqu'à 750 variétés de plantes : légumes, plantes aromatiques, fleurs comestibles, herbes, baies, fruits, micro-pousses. L'objectif est de proposer une gamme ultra diversifiée pour répondre aux besoins de chaque chef. J'apprends le temps, laborieux et lent, du jardinier, je planifie, je me dis « *c'est le moment !* » à chaque plantation. Si chacune a son rythme, chaque travail de jardinage a le sien. Attente, urgence, patience et impatience, sont les attitudes du jardinier pour enfin cueillir à temps... Si le temps s'y prête, car attention, il peut être secours ou ruine de mes efforts.



La saison hivernale venue, je me plonge dans les catalogues des semenciers et des pépiniéristes, les livres de botanistes, d'herboristes... C'est une véritable chasse aux trésors végétaux : variétés oubliées, anciennes, exotiques. Je fais pousser des carottes rondes de Paris, des oignons roses du Berry, des jeunes pousses asiatiques, le navet jaune polonais Petrowsky, les tomates anciennes russes « grushovka », la sarriette de Turquie, le thym libanais, la consoude bleue du Caucase, la verveine d'Argentine, le néflier d'Allemagne, le jardin est un tour du monde des saveurs, à l'infini.

Je sélectionne des variétés anciennes et résistantes aux conditions climatiques difficiles que je peux rencontrer dans ce jardin de moyenne altitude. Le goût, les couleurs, les formes sont également des critères que je prends en compte dans le choix variétal afin d'amener aux chefs une palette aromatique la plus diversifiée et inspirante possible...

## Jardinier et cueilleur

Une partie de mon activité consiste aussi à cueillir des herbes sauvages déjà présentes sur les terres aux alentours de mon jardin. Les yeux grands ouverts, je pars à la recherche de la pimprenelle, oxalis, mouron des oiseaux, aigrettes des prés, alliaire et bien d'autres encore... Dans les forêts, je ramasse champignons, châtaignes, noix, bourgeons de sapins, ornithogales, ail des ours, cynorhodons... tout ce que mère nature nous offre au fil des saisons...

C'est une de mes activités préférées, car je m'en vais, panier au bras, sans savoir ce que je vais bien pouvoir trouver, parfois rien, ou seulement un petit hérisson, un chevreuil furtif, un coucher de soleil rougeoyant... Bref une véritable immersion dans cette merveilleuse nature sauvage !

## D'autres projets à venir

Je souhaiterais, dans les années à venir, développer davantage ma gamme de produits et ma surface exploitée pour me permettre de vendre aux habitants proches de mon jardin !

La création d'un verger diversifié et une culture de champignons font également partie de mes souhaits.



■ Augustin Raspail



# DARGAUD 3.0

## NOTRE NOUVEAU RESTAURANT



Dargaud 3.0 a ouvert ses portes mi-août 2022. Après un joli début de saison et une fréquentation soutenue jusqu'au changement d'heure, Amandine, Guillaume et Nicolas ont préparé tranquillement les fêtes et ont pu proposer des plats faits maison pour une fin d'année gourmande : gravlax, macarons, truffes au chocolat, bûches de Noël... Plusieurs Cenvards qui avaient passé commande ont pu se régaler.

En janvier, le restaurant est entré dans sa période d'hibernation. Un repos mérité et une période de calme qui leur permettra de préparer la saison estivale de Dargaud 3.0.

Au programme : des nouvelles recettes, des événements musicaux, des soirées poker encore plus animées et toujours les burgers de la semaine, sur place ou à emporter, et les brunchs du dimanche qui ont rencontré un certain succès.



Amandine et Guilhem, jeunes mariés déjà installés sur Cenves, rêvaient depuis longtemps de découvrir le milieu de la restauration. L'annonce publiée pour la reprise du restaurant leur a plu, et ils ont réussi à convaincre Nicolas, cuisinier, de quitter Nîmes pour les rejoindre à Cenves. Auparavant dans l'événementiel, Amandine et Guilhem ont le goût de l'entrepreneuriat.

Quant au chef Nicolas, alias Baloo, après une formation de cuisinier, il s'est spécialisé dans les desserts et la pâtisserie. Après plusieurs expériences en restauration, il avait changé de voie pour s'orienter vers la distribution de fruits et légumes. Il a donc tout quitté pour s'installer à Cenves et souhaite rester ici le plus longtemps possible !

■ Amandine Vaquette



# LA MAISON DU FROMAGE

## FIN DE CYCLE



Reprise en avril 2021, la boutique de produits du terroir a fermé ses portes fin décembre 2022, après deux saisons. Une réouverture et un nouveau projet sont attendus en 2023 afin que l'aventure de cette boutique se poursuive, autrement.

La baisse du niveau de fréquentation de la boutique n'a pas permis d'envisager sereinement une 3<sup>e</sup> saison, à regret. Si la réouverture au printemps 2021 a généré du passage, en grande partie due à l'effet de nouveauté, à la restriction des déplacements et au couvre-feu mis en place lors de la crise sanitaire sur la période du printemps, l'année 2021 aura été déjà assez instable, avec le retour « à la normale » (fort heureusement d'ailleurs). Les vœux collectifs de consommer local n'auront été que de courte durée, en général... Les producteurs eux-mêmes ont vécu une baisse importante de la fréquentation sur les marchés.

La saison 2022 a été quant à elle marquée par une chute conséquente de la fréquentation de la boutique : hausse du prix de l'essence, inflation sur le prix des produits courants, aléas climatiques, dont une vague de chaleur, projets de départs en vacances plus lointains, après deux années de Covid 19, sont probablement les raisons qui ont ralenti considérablement le passage de touristes et de randonneurs à Cenves sur la saison haute.

La mise en place d'un point Relais Colis (dès la première saison), d'une petite terrasse en juillet 2022, avec la possibilité de prendre un verre et de grignoter sur place des fromages et de la charcuterie, ainsi

que la stabilité des prix de la boutique et la diversification des produits proposés, n'ont pas suffi à générer une activité suffisante, malgré la fidélisation notable et très appréciable (merci à eux) d'habitants de Cenves et des alentours.



Cette aventure est toutefois positive pour les rencontres et les échanges avec de nombreuses personnes de Cenves et des alentours qui sont venues régulièrement pour les produits du quotidien et des achats cadeaux.

Et bien évidemment pour la collaboration avec l'ensemble des productrices et des producteurs de fromages, pains, œufs, charcuteries, confitures, miels, fruits et légumes, des vigneronnes et des vignerons, des brasseurs et des créatrices, dont les produits artisanaux, bio et locaux, ont donné tout son sens à cette boutique et à son projet de contribuer à soutenir et à valoriser leurs démarches.

La mairie de Cenves est sur le pont pour imaginer un nouveau projet. À suivre....

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023 et bonne suite à la Maison du fromage de Cenves.

■ Emmanuelle Berne

En 2023, la Maison du fromage deviendra...

*La Maison du Haut Beaujolais*



*Produits Fermiers & Régionaux  
Cadeaux - Souvenirs*



## LA VIE DE L'ÉCOLE

Nouveauté de cette année, des parents d'élèves se sont mobilisés et investis afin de proposer à tous les élèves une journée autour du bois. Élodie Beaudet et Quentin Delorme nous ont invités à venir passer une journée chez eux afin de découvrir différents corps de métiers en lien avec le bois. Nous remercions chaque parent pour le temps qu'ils nous ont consacré.



Mireille et Thierry nous ont une nouvelle fois accueillis au sein de leur Poney Club. Nous y sommes toujours très chaleureusement reçus. C'est une journée que les élèves attendent avec impatience et durant laquelle ils prennent énormément de plaisir à panser les chevaux et les monter.

L'année scolaire 2021-2022 s'est clôturée par une magnifique journée au Parc des Oiseaux de Villars-les-Dombes, malgré un temps incertain. Le spectacle des rapaces est ce qui a le plus plu et impressionné les enfants.



1<sup>er</sup> avril en pyjama



Carnaval

Sans oublier la traditionnelle journée "Carnaval" et un premier avril plein de surprises, autant pour les élèves (la cour était toute blanche) que pour l'équipe éducative (de voir tous les élèves arriver en pyjama).

## RÉOUVERTURE DE NOTRE 3<sup>E</sup> CLASSE

Cette rentrée 2022, beaucoup l'attendaient. En effet, elle a été marquée par la réouverture de notre troisième classe.

Philippe Boissy a rejoint notre équipe éducative. Il est en charge des élèves de PS et MS, et accompagné par Aurélie GEOFFRE. Brigitte Paquette conserve les élèves de GS, CP et CE1. Ceux de CE2 ont quant à eux retrouvé les CM1 et CM2 dont je m'occupe, avec l'aide de Mélanie Briday (Accompagnante d'Élèves en Situation de Handicap). Je retrouve avec émotion, parmi les élèves de CE2 et CM1, mes anciens élèves de PS et MS que j'avais dans ma classe suite à la fermeture de classe.



Après deux années durant lesquelles nous n'avons pu l'organiser, la journée du goût a pu être remise en place cette année. Les enfants, tout comme les adultes, étaient heureux de se retrouver pour cuisiner. Nous remercions chaleureusement Didier et Roselyne du Dirose. Ce fut un beau moment de partage et d'échanges.

Nous avons le plaisir de poursuivre les séances de cinéma dans la salle des fêtes de Cenves dont bénéficiaient déjà tous les élèves de Cenves l'année dernière. Mais cette année, les élèves de Serrières peuvent également en profiter. Les élèves visionnent le film correspondant à leur cycle : ce sont les élèves du Cycle 2 (CP-CE1-CE2) qui démarrent le matin, suivis de ceux du Cycle 1 (PS-MS-GS). C'est ensuite, en début d'après-midi, le tour des élèves de Cycle 3 (CM1-CM2). Les films projetés sont ceux proposés par le dispositif « École et Cinéma » en Saône-et-Loire. C'est pourquoi nous renouvelons nos remerciements à CinéVillage, à l'équipe municipale ainsi qu'au Sou des écoles.



1<sup>er</sup> avril en pyjama

■ Gwenaëlle Berger



Pour la plus grande joie des élèves, le père Noël nous a fait une petite visite surprise. Chacun mesure à quel point il nous a gâtés !



**Classe des PS et MS à Cenves  
avec Philippe Boissy**



**Classe des CE2, CM1 et CM2 à Cenves  
avec Gwénaëlle Berger**



Classe des GS, CP et CE1 à Serrières  
avec Brigitte Paquette



## REMISE DE DIPLÔME À MATOUR

Comme chaque année, les maires de chaque commune ayant des collégiens en classe de troisième au collège de Matour ont été conviés pour leur remettre le diplôme national du brevet des collèges.

Cette année, c'est Gérard Larochette, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, qui a eu le privilège et l'immense plaisir de remettre en main propre son brevet à sa petite-fille, Léa Mazuet, le 21 octobre 2022.

Nous lui adressons nos félicitations pour sa mention « Bien ».

# RESTAURANTS SCOLAIRES CENVES-SERRIÈRES



L'association de la cantine permet chaque jour à nos écoliers du RPI Cenves-Serrières de bénéficier de bons repas, équilibrés, préparés au maximum sur place avec des produits locaux.

Les mairies de nos deux communes nous soutiennent beaucoup. L'association tient malgré tout à organiser des manifestations pour récolter des fonds supplémentaires : en 2022, nous avons réalisé une vente de fromages en début d'année, tenu la traditionnelle buvette pendant le rallye des vins et enfin organisé la pétanque puis la belote sur la fin de l'année.

Après deux années particulières où nous avons dû recourir aux ventes à emporter, nous avons enfin pu organiser des événements qui nous ont permis d'accueillir les nouveaux parents arrivés sur Cenves et Serrières.

Certains « piliers » de l'association étant sortants (et nous les remercions sincèrement pour leur travail et leur dévouement), nous avons organisé en no-

vembre une réunion en préparation de l'Assemblée générale, qui se déroulera le jeudi 12 janvier 2023 à la salle des fêtes de Serrières.

Quelques parents ont fort heureusement répondu présents et se sont engagés pour que l'association puisse perdurer.



La belote

■ Lucie Pagnon  
Secrétaire de l'association



La journée du goût

## LES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mathieu LONGUEVILLE (Serrières)

Vice-présidente : Caroline JUILLARD (Cenves)

Trésorière : Nadia GUÉRIN (Serrières)

Trésorière adjointe : Roselyne HUMBERT (Serrières)

Secrétaire : Lucie PAGNON (Serrières)

Secrétaire adjointe : Angélique DA SILVA-FERRET (Cenves)

Si vous souhaitez devenir un « membre actif » de l'association, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à [cantinecenvesserrieres@gmail.com](mailto:cantinecenvesserrieres@gmail.com)



# SOU DES ÉCOLES DU RPI CENVES-SERRIÈRES

Le sou des écoles a financé les entrées et le transport des activités et sorties suivantes :

- Les sorties au cinéma
- Une journée au Parc des oiseaux
- Quelques séances de piscine

Grâce aux bénévoles, les enfants ont pu participer à une journée sur le thème du bois et ils ont pu profiter d'une journée découverte offerte par le Poney club. Sans oublier la traditionnelle venue du père Noël et sa distribution de cadeaux, financée par le sou des écoles.

Certaines activités et sorties n'ont pu avoir lieu à cause des restrictions liées au Covid 19.

Ces sorties ont pu être réalisées grâce à votre participation à nos manifestations :

- Vente de pizzas
- Vente de chocolats
- Tombola



La journée sur le thème du bois



## LES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Sylviane Prévot (Cenves)  
Trésorier : Mathieu Longueville (Serrières)  
Secrétaire : Pauline Guignier (Serrières)  
Vice-secrétaire : Élodie Beudet (Cenves)

Nous remercions également : les professeurs des écoles, les restaurateurs, les associations et les mairies des deux communes, le poney club de Cenves, mais aussi les habitants pour leur participation. Meilleurs vœux à tous !

■ Le Bureau



La journée au Parc des oiseaux

## LES MANIFESTATIONS PRÉVUES EN 2023

- Vente de Pizzas (octobre)
- Marché de Noël de Cenves (fin novembre)
- Vente de chocolats de Noël (novembre)
- Galette des Rois - 15 janvier
- Loto - 12 mars
- Kermesse - 1<sup>er</sup> juillet

## PROJETS POUR 2022/2023

- La journée du goût
- Visite du père Noël
- Cinéma
- Sortie Théâtre
- Piscine
- Ateliers de musique
- Journée de sensibilisation aux premiers secours

Un grand merci aux parents qui aident au bon déroulement des différentes animations. Nous vous attendons encore nombreux en cette nouvelle année scolaire, avec davantage de projets !

# UN GROUPE DE DISCUSSION SUR WHATS'APP

Depuis quelques années, l'arrivée de nombreuses familles et donc de nouveaux élèves pour le RPI a fait fleurir une idée afin de fédérer tout ce petit monde.

À l'initiative d'une maman d'élève, un groupe de discussion sur l'application « Whats'app » a été créé à la rentrée scolaire 2021. L'idée était de permettre aux parents du RPI de se connaître, d'échanger, et de s'organiser sur des activités scolaires et périscolaires.



Organisation de la soirée Halloween 🎃

Grâce à cela, nous avons pu nous réunir quelques jeudis matin au restaurant Dargaud 3.0 autour d'un café et de viennoiseries en terrasse. De nombreuses fois, des covoiturages ont pu s'organiser en facilitant la vie de chacun. Nous avons également communiqué sur des événements tels que la collecte de vêtements au profit de l'Ukraine ou la mise en place d'ateliers pour la confection d'objets vendus sur le marché de Noël qui a eu lieu le dernier weekend de novembre.

Il n'est pas rare de voir sur ce groupe différents échanges de services, de vêtements et jouets d'enfants. Nous l'utilisons aussi lorsqu'un nouveau



Alerte donnée pour cet arbre sur la route de l'école tôt le matin.

projet voit le jour. Ce groupe de discussion permet de solliciter les compétences, les besoins et les idées de chacun. Nous avons récemment discuté de l'ouverture d'une structure d'accueil pour les jeunes enfants (type microcrèche), force est de constater qu'il y a une réelle demande.

Cela permet d'échanger au-delà des limites de la commune puisque ce groupe n'est pas restreint aux habitants de Cenves.

L'utilisation des nouvelles technologies permet de simplifier la communication, d'ouvrir le dialogue, de s'intégrer plus facilement et de répondre rapidement aux questions de chacun. Même les objets perdus retrouvent leurs propriétaires sur Whats'app !

Si vous souhaitez intégrer le groupe de discussion, contactez la mairie de Cenves.

■ Sonia Vanaclocha



Les créations des enfants pour le marché de Noël



Atelier décorations de Noël

# UNE COLLECTE DE DONS

## AU PROFIT DES UKRAINIENS



Cette initiative de collecte portée par les parents d'élèves du RPI Cenves-Serrières pour venir en aide aux réfugiés ukrainiens, et soutenue par la commune, a été organisée du vendredi 4 mars au dimanche 6 mars 2022.

Les habitants ont pu apporter vêtements et denrées alimentaires (produits secs) à la salle des fêtes de Cenves. L'initiative a remporté un franc succès puisque, grâce à la générosité des Cenvards et des Sarrirrons, nous avons rempli un camion de 6 m<sup>3</sup> !

Les sacs de la collecte ont ensuite été acheminés jusqu'aux frontières de l'Ukraine.

Merci à tous les généreux donateurs.



## DES MOTARDS À CENVES

Dimanche 23 octobre 2022, la 13<sup>e</sup> édition de la Bénédiction des motards par Bacchus, organisée par le Juliéna Moto Club à Juliéna, est passée à Cenves.

Ce grand rassemblement de motards venus de toute la France et même de l'étranger a réuni 750 motos pour une balade de 80 km dans le Beaujolais.

Les motards viennent se faire « bénir » par le dieu local Bacchus, dieu romain du vin...

# HAMEAUX DE CENVES

## LA GRANGE DU BOIS



**Le hameau de La Grange du Bois a toujours été un lieu de passages important, que ce soit pour le transport du bois, du vin, ses nombreuses foires, les pèlerins ou les amateurs de bon air.**

Le hameau de La Grange du Bois a la particularité d'être partagé entre le Rhône et la Saône-et-Loire. Une partie de ses habitants dépendent de Cenves et l'autre partie de Solutré. Son col, situé entre Solutré et Serrières, offre un magnifique panorama sur les Roches de Solutré et de Vergisson. Derrière, se déploient la plaine de la Saône jusqu'au pied du Jura, la Bresse et par temps clair, on peut aussi contempler la majestueuse silhouette triangulaire du Mont-Blanc.

Depuis 2013, le hameau de la Grange du Bois fait également partie du Grand Site classé de Solutré.



Il fut une époque où La Grange du Bois était un hameau très fréquenté, avec beaucoup de passages, puisque le seul chemin qui liait Cenves à Mâcon, mais aussi le Mâconnais et le Charolais, passait par là. Bien sûr, il n'y avait pas encore la route telle que nous la connaissons actuellement. Guy Favier nous explique que *sur la carte de Cassini dressée au XVIII<sup>e</sup> siècle, on peut voir un chemin qui montait de Vergisson, passait devant le Prieuré, reprenait la rue des Bonshommes et montait à Cenves par La Grange Paiseau où était installé un relais.*

*Il existait un chemin qui montait tout droit jusqu'à la Mère Boitier. C'est le chemin qu'empruntaient les bœufs pour transporter le vin du Mâconnais au Charolais. Plus tard, avec l'utilisation plus importante des chevaux, les routes sont devenues sinueuses. On peut encore deviner ici et là la trace des anciens chemins. Il fallut attendre les années 1960 pour que les chemins soient goudronnés.*

Les religieux se sont installés au prieuré au XI<sup>e</sup> siècle. Ils recevaient des pèlerins et pour pouvoir les nourrir, ils devaient produire. Sur la ferme, ils élevaient donc quelques vaches, des chèvres, des moutons et cultivaient un jardin potager. Comme ils étaient assez nombreux, ils avaient le droit d'organiser des foires sur lesquelles ils touchaient une taxe. Ces foires ont cessé vers 1906 notamment en raison de quelques dérives. Il pouvait se boire jusqu'à 200 pots de vin, gratuitement, pendant la foire.

En 1851, La Grange du Bois comptait 33 maisons, dont 11 en Saône-et-Loire, ce qui représentait 137 habitants sur les 1 479 que totalisait la commune de Cenves.

Pierre Brun y était aubergiste et Jacques Varion, forgeron.

En 1906, il y avait encore 24 maisons à La Grange du Bois, dont 13 en Saône-et-Loire, pour 84 habitants. Mais la commune ne comptait plus que 801 habitants. Philibert Protat tenait l'auberge du même nom.

Madame Chapelle a tenu le restaurant Chapelle-Combiér situé juste en dessous de l'ancienne auberge de La Grange du Bois, c'est-à-dire sur Solutré. Aidée de son neveu, elle servait pendant la guerre 39-45 un gratin de nouilles resté dans les mémoires. L'établissement faisait aussi maison d'hôtes et les chasseurs aimaient s'y retrouver. Jean Soulier a tenu le restaurant Soulier-Franchet qui avait également sa réputation. Le jour de la fête locale, soit le deuxième dimanche d'août, un parquet était monté devant l'entrée et toute la jeunesse des environs accourait pour y danser.

Comme partout, jusque vers la fin des années 50, la vie était rude. Il n'y avait ni gaz, ni électricité, ni eau courante. De La Grange du Bois, on allait à l'école à pied jusqu'à Solutré.

*Les gens vivaient en autarcie, nous explique Françoise Gonon. Ils faisaient leur pain, et chaque hameau avait son four à pain. Les vignes fournissaient le vin. L'eau de pluie était récupérée dans des citernes ou*

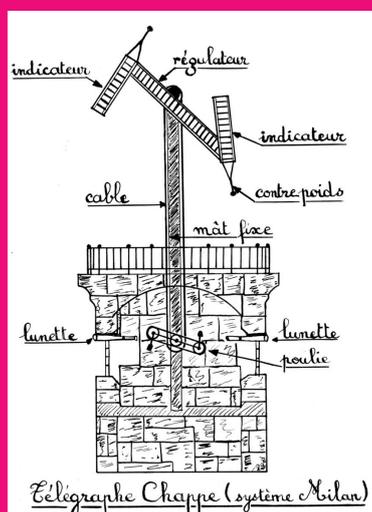
*les puits et surtout il y avait les nombreuses foires, à Tramayes et d'autres villages voisins, où les gens se ravitaillaient en viande, fromages, légumes ou autres.*

La famille Rollet est arrivée en 1956, quinze jours avant la vague de très grand froid qui s'est abattue sur la région. *La Saône avait gelé, raconte Mme Rollet, on pouvait marcher dessus. Les températures sont descendues en dessous des -25°. En 1982, on a eu aussi -20°. On mettait des couvertures sur les fenêtres pour éviter qu'elles gèlent. Nous n'avions pas de chauffage. Les veillées se faisaient dans les écuries pour nous réchauffer. Nous nous regroupions les uns chez les autres, ce qui a donné lieu plus tard aux repas de quartier.*

*À l'époque, nous étions quatre fermes sur La Grange du Bois. La traite se faisait trois fois par jour, matin, midi et soir, mais jusqu'en 1949, le laitier ne passait pas, donc on faisait du beurre et on élevait des cochons. Les réfrigérateurs n'existaient pas, alors pour garder les denrées au frais, on les mettait dans un seau qu'on laissait tremper dans une source ou un abreuvoir. On descendait beurre et œufs au marché dans des paniers et on remontait viande et épicerie.*

La Grange du Bois était connue pour être une station d'aération. Les gens qui étaient un peu faibles au niveau des poumons venaient y passer un mois pour se régénérer. +

## LE TÉLÉGRAPHE DE LA GRANGE DU BOIS



Première forme des télécommunications modernes, le télégraphe Chappe, qui reliait Paris à Toulon, a fonctionné en Mâconnais de 1807 à 1853. Il permettait de transmettre des messages d'un point à un autre sur de grandes distances à l'aide de codes visuels. Il s'agissait de messages secrets à vocation militaire ou intérieure, puis, plus surprenant, les résultats de la loterie nationale. Son principe : une succession de tours, distantes en moyenne d'une dizaine de kilomètres, équipées en leur sommet d'un mécanisme composé de bras oscillants.

Le Mâconnais comptait quatre tours : la première, à Château, a été mise en service en 1820 en remplacement de celle de Cluny, qui trônait jusque-là au lieu-dit Mongremoy. À 9 kilomètres de là, la tour suivante était du côté de Sologny, sur la montagne du Bois Basselas. Puis celle de La Grange du Bois, à Cenves (69) qui communiquait avec un autre édifice bâti à seulement 2,6 km de là, à Pruzilly, dernière station de Saône-et-Loire.

La Grange du Bois est connue aussi pour son centre de loisirs, créé dans les années 1960. De nombreux enfants des environs sont venus passer une partie de leurs vacances d'été dans ce centre de loisirs, entre activités manuelles, jeux et cabanes dans les buis. Le dernier occupant des lieux, le Sigale, ayant

décidé d'y stopper ses activités, les bâtiments sont à l'abandon depuis novembre 2007.

■ Christine Doridon

## LE PRIEURÉ DE LA GRANGE DU BOIS



**Parfaitement incorporé au site, le prieuré, un long bâtiment rectangulaire avec son clocher carré, mince et étroit, fait face à la Roche de Solutré.**

Une simple chapelle dédiée à Saint-Julien de la Roche est citée dans le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon en 760. Vers 1145, cette antique chapelle est rebâtie par Ponce I<sup>er</sup>, évêque de Mâcon, et dédiée à Saint Fiacre, en raison de la présence, non loin, d'une source guérisseuse. Des terres auraient été données à cet effet par Geoffroy, seigneur de Joinville, parent du comte de Mâcon, en 1145, afin de desservir une celle, nom donné à une communauté de religieux de l'ordre de Grandmont, vulgairement appelé les Bonshommes. Le prieuré est ensuite repris par les Cisterciens de l'abbaye de Pontigny, puis passe à l'ordre des Augustins pour être uni vers 1222 au domaine de Cluny.

Dans une lettre adressée à l'abbé du couvent de Cluny, un légat apostolique (représentant du Pape) se plaint de la situation particulière du prieuré des Bonshommes et constate que « *l'effectif réduit et la pauvreté du troupeau, le relâchement de l'observance de la discipline, l'oppression des pillards et bandes armées et autres importunités accablent les préoccupations temporelles et anéantissent les spirituelles.* » Pour lui, la seule issue pour remédier à cette anarchie est de répartir les membres dans un autre ordre religieux et il propose de soumettre la « maison de la Roche » à l'ordre de Cluny.

Les membres de l'ex-prieuré durent ainsi choisir entre revêtir l'habit monastique de Cluny ou être établis ailleurs par l'abbaye mère en fonction des opportunités. Cependant, aucun texte ne vient préciser dans quelles conditions fut exécuté cet ordre quant aux personnes, mais la maison elle-même et ses dépendances cessèrent aussitôt d'exister en qualité de prieuré régulier.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'église a été reconstruite avec une chapelle à chevet droit et un haut campanile.

Sous la révolution, en 1791, le prieuré fut vendu pour 45 000 livres à Jacques Pollet de Chasselas. Il comprenait alors les bâtiments du maître et du cultivateur, des terres, des prés, des bois, des taillis à Cenves et des vignes à Fuissé.

Le site de La Grange du bois est un lieu de pèlerinage où le culte de « la fontaine Ladres » s'associait aux dévotions à Saint Fiacre. Les pèlerins qui venaient surtout de Mâcon respectaient le silence pendant le voyage et portaient des cierges qu'ils allumaient en l'honneur de Saint Fiacre. Ils espéraient la guérison des maladies de peau et de la lèpre. Les pèlerinages se sont maintenus jusque vers 1920 et l'eau de la fontaine a gardé longtemps la réputation d'une eau bienfaisante.



■ Christine Doridon

# QUELQUES HAMEAUX DE CENVES

## VUS DU CIEL



Un grand merci à Daniel Maulet pour ces magnifiques vues aériennes de Cenves et ses hameaux, prises avec un drone.

## VILLAGES EN VIE

### UNE ANNÉE CONSACRÉE À LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE



Au cours de cette année 2022, l'association a consacré beaucoup de temps et d'énergie à mieux faire connaître le patrimoine de nos villages et à découvrir d'autres lieux qui ont bien des points communs avec nous.

Notre projet de publication de trois livres consacrés respectivement à Chasselas, Vergisson et Solutré-Pouilly a abouti en 2022 et nous en sommes très fiers. Mais c'est surtout le long travail de documentation et de rédaction des trois auteur(e)s qu'il faut saluer.

C'est Paule Vermylen-Milamant qui a inauguré la série de publication le 21 mai 2022 en nous faisant voyager à travers les siècles tout en restant à Chasselas « village de charme du sud Mâconnais ».

Puis Serge Dacher a pris le relai le 1<sup>er</sup> octobre en nous montrant l'étendue du patrimoine de son village : maisons, château, église, lavoirs et autres édifices de Vergisson en suivant ses « Chemins de découvertes ».



Paule Vermylen-Milamant

Le troisième livre consacré à Solutré-Pouilly rédigé par Annick Bourdon a été présenté le 19 novembre 2022. Il met en lumière, de la préhistoire à aujourd'hui, les liens qui unissent l'homme et son milieu en visitant à la fois la « Mémoire des lieux » et les « Souvenirs des hommes ».



Serge Dacher



Annick Bourdon



### UN CONCERT

Au plus fort de l'été, un concert organisé dans l'église de Fuissé a été vivement apprécié. Merci à Daniel Pannetier et Marie-Caroline Lebriez qui nous ont emmenés à Venise sur les traces du carnaval.

Mais l'association Villages en Vie n'est pas autocentrée. Nous aimons découvrir d'autres horizons. Le 17 mai, sous la conduite d'Olivier Girerd, un groupe d'adhérents a arpenté les collines lyonnaises de celle qui prie la colline de Fourvière à celle qui travaille la Croix Rousse.

Le 4 octobre, nous avons découvert le travail de mise en valeur des cabornes\* de Poleymieux effectué par l'association La Pie Verte. Celles-ci sont très proches des cadoles de nos villages dont l'association continue patiemment la restauration, comme celle de Chasselas ci-dessous :



\* La caborne est une petite cabane construite en pierre sèche, présente aux abords des vignes et des champs, surtout dans le Beaujolais.

**A LA DECOUVERTE  
DU NEPAL**



**VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022 A 20 H**  
**SALLE DES FETES DE DAVAYE**  
**ENTREE : 7€**  
**AU PROFIT DE MANOJ NEPAL**  
Association Humanitaire  
**ORGANISATION VILLAGES EN VIE**

Pour terminer l'année, le 25 novembre à Davayé, Michel Favre nous a fait découvrir un univers lointain, le Népal, grâce à un film qu'il a réalisé lors d'un voyage. Le montant intégral des entrées a été reversé à une association caritative qui finance dans ce pays des expéditions médicales apportant des soins aux populations éloignées des grandes villes.

Venez nombreux à l'assemblée générale de l'association le vendredi 27 janvier 2023 à 18h30 à la salle des fêtes de Solutré-Pouilly.

■ **Annick Bourdon**  
Présidente de Villages en vie

## COMITÉ DES FÊTES

L'année 2022 s'est déroulée sous le signe du retour progressif à la normale, après deux années chaotiques dues à la pandémie de Covid...

Conscrits, temps convivial pour les bénévoles du comité, Nuit des étoiles (hélas annulée pour cause de mauvais temps : à peu près le seul soir de l'été où il n'a pas fait beau !), randonnée d'automne, Téléthon, reprise des soirées « tarot », bref, nous avons pu à nouveau organiser nos manifestations habituelles, pour le plus grand plaisir de tous !

Mention spéciale aux bénévoles de la randonnée, notamment la « commission chemin », qui ont permis l'ouverture d'un nouveau circuit qui s'ajoute à ceux déjà existants. Rappelons que l'entretien des sentiers est effectué toute l'année et que le balisage permanent permet à tout un chacun de parcourir les sentiers de randonnée qui sillonnent la commune. Ceci participe grandement au rayonnement et à l'attractivité de notre commune. Vous pouvez retrouver le plan des circuits sur le site de la commune de Cenves.



La randonnée

L'année 2023 démarre en janvier avec l'accueil d'une pièce de théâtre intitulée « en avoir ou pas », jouée par la troupe Première Loge de Davayé-Loisirs, les samedi 14 et dimanche 15 janvier.

Le comité des fêtes vous invite ensuite à son assemblée générale, qui aura lieu le vendredi 17 mars à 20h à la salle des associations. Un petit mâchon et le verre de l'amitié permettront de clore ce temps un peu formel de manière conviviale. Le comité est une association dynamique et composée de nombreux bénévoles. N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

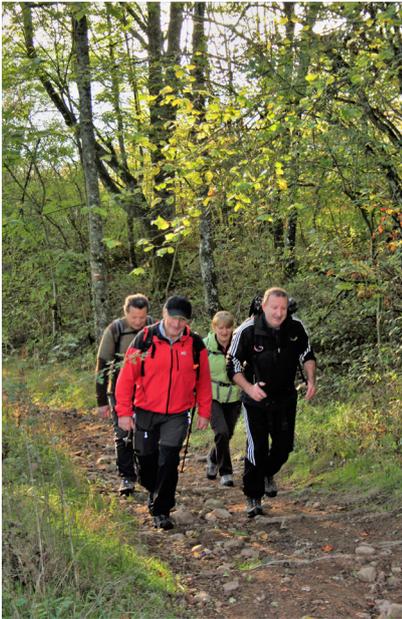


Toujours dans un registre « astronomie », nous avons le plaisir de vous annoncer le retour (sans doute au printemps) de Sirius-B Planétarium, qui nous proposera des séances tout-public pour tout comprendre des merveilles du ciel étoilé, de façon immersive et ludique sous le dôme gonflable du planétarium. Dans ce cadre-là, pas de problème de météo !

Cette année, les conscrits de la classe en 3 organiseront leur fête (banquet et bal) le 22 avril, à la salle des fêtes (le comité des fêtes sert de support administratif à l'organisation des conscrits depuis des années...).

Nous espérons que la météo nous permettra, en collaboration avec l'association AstroSaône, d'organiser la Nuit des étoiles, dont la date n'est pas encore fixée à l'heure où nous rédigeons cet article (fin juillet / début août). Dans tous les cas, la motivation des deux associations est bien là !





La randonnée

### NOUVELLE DATE POUR LA RANDO

Attention, cette année, nous avons dû décaler la date de notre randonnée qui se tient traditionnellement le deuxième dimanche d'octobre, pour des raisons d'indisponibilités de la salle des fêtes, équipement indispensable à l'accueil des centaines de randonneurs présents habituellement sur cet événement. Elle aura donc lieu cette année le dimanche **22 octobre 2023**.

Et pour finir l'année, le comité des fêtes coordonnera les initiatives privées, individuelles et associatives pour le Téléthon. Nous aurons l'occasion d'en reparler, profitons de chacun des temps forts à venir pour l'année 2023...

■ Pour le Comité des fêtes, Franck BOYAT, président.

\* Alexandre Portier est le nouveau député LR de la 9<sup>ème</sup> circonscription du Rhône, qui a remplacé Bernard Perrut depuis le 22 juin 2022.

### LES MEMBRES DU BUREAU

- Président : Franck BOYAT
- Vice-président : Christian THÉVENET
- Trésorière : Nathalie THÉVENET
- Vice-trésorier : Gilles MAITRE
- Secrétaire : Catherine RAYMOND
- Secrétaire-adjoint : Rolland BOTTON



Le Téléthon



Pierre-Yves Pellé-Boudon, Olivier Marcaud, Alexandre Portier\* et Catherine Raymond



# CHORALE LA CABRIOLE

DÉJÀ 7 ANS D'EXISTENCE !

Si vous passez un lundi soir vers 19h non loin de la salle des fêtes de Cenves, vous pourrez entendre de la musique et des personnes qui chantent. Pas de doute, ce sont les choristes de La Cabriole qui répètent !

La Cabriole est une chorale atypique qui s'étoffe au fil des années. Elle compte à ce jour une quarantaine de choristes venant de Cenves, mais aussi des communes environnantes comme La-Chapelle-du-Mont-de-France, la Chapelle-de-Guinchay, Charnay-lès-Mâcon, Cluny, Germolles, Saint-Jacques-des-Arrêts, Saint-Point, Serrières, Solutré, Tramayes, La Roche Vineuse ou encore La Vineuse sur Frégande. C'est en assistant à l'un de nos concerts dans ces villages, que certaines personnes du public ont décidé de nous rejoindre.

Cette chorale offre un répertoire éclectique de chansons françaises d'hier et d'aujourd'hui revues à la « façon Olivier », des chansons des quatre coins du monde, du Gospel... Ne soyez pas surpris de voir des choristes s'amuser, rire, revêtir des perruques ou interpréter de façon humoristique certaines chansons.

La Cabriole est une chorale où le chef de chœur n'impose pas tous ses morceaux. En effet, en septembre, chaque choriste propose une chanson et un vote détermine le choix définitif du répertoire à travailler au cours de l'année. Chacun se plie à la règle du jeu et il en découle un grand panel de chansons dans lequel chacun peut trouver son bonheur.

Olivier Marcaud est un maître de chœur et de cœur formidable qui emmène ses choristes dans des aventures pleines de découvertes réjouissantes !



Concert à Saint-Jacques-des-Arrêts

Convivialité, échanges, solidarité, tous ces mots ont un véritable sens pour les chanteurs !

La Cabriole a vocation à organiser des stages à l'intention des choristes et de ses musiciens. En janvier 2022, Olivier a animé un stage sur la respiration et le souffle. D'autres sont à venir en 2023.

La Cabriole se réunit deux lundis par mois de 19h à 21h, dans la salle des fêtes de Cenves. En principe, il n'y a pas de séances durant les périodes de vacances scolaires. Le calendrier des dates de répétition est donné en début de saison.

Merci à la municipalité pour le prêt des salles et aux secrétaires pour les photocopies des affiches pour les concerts.

En 2022, La Cabriole a participé à de nombreuses manifestations :

- 6 mai : Théâtre de Paray-le-Monial
- 11 mai : église de Milly-Lamartine
- 15 mai : église de Saint-Point
- 24 juin : église de Cenves
- 22 septembre : EHPAD de Tramayes
- 12 novembre : église de Saint-Jacques-des-Arrêts
- 13 novembre : concert en l'honneur des anciens de Cenves
- 4 décembre : concert au profit du Téléthon. Le public a été généreux puisque 700€ ont été reversés à l'association.
- 11 décembre : concert à Melay, avec la chorale les "Melay Singers"

## LES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Catherine RAYMOND - 06 48 78 78 15

Trésorière : Andrée BONNETAIN

Secrétaire : Patricia BRIDAY

Les concerts organisés par La Cabriole sont gratuits, avec une participation libre au chapeau. Nos nombreux concerts nous ont ainsi permis d'investir dans du matériel pour le confort des choristes et du chef de chœur (podium praticable, pédale piano, câbles, projecteurs.)

En 2023, les dates de concert déjà connues sont :

- 22 janvier : église de la Chapelle-de-Guinchay
- 25 mars : La Cabriole reçoit la chorale de Chauffailles

Et certainement d'autres rendez-vous à venir comme la fête de la musique ou le concert de fin de saison...

## UN CHŒUR À CŒURS



Concert pour le repas des anciens à Cenves



Concert de Maël Guézel et Valérie Patte à Cenves

Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, La Cabriole a organisé le 9 juillet 2022 un concert à l'église de Cenves où Valérie Patte, harpiste, et Maël Guézel, percussionniste, ont enchanté le public avec des musiques celtiques, classiques ou de leurs compositions, tout en faisant découvrir des instruments peu connus comme le bodhrán\* ou les bols tibétains...

\* Le bodhrán est un instrument de percussion utilisé dans la musique irlandaise. Il s'agit d'une sorte de tambour constitué d'une peau de chèvre tendue sur un cadre en bois circulaire.



N'hésitez pas à consulter le site de la mairie ([www.cenves.fr](http://www.cenves.fr)), la page Facebook de la commune de Cenves ou l'application Panneau Pocket pour connaître les dates des futures manifestations de notre chorale. La Cabriole travaille actuellement sur la création de son propre site.

La Cabriole est toujours à la recherche de nouveaux choristes et musiciens. Vous pouvez participer à quelques séances avant de vous inscrire pour rejoindre la chorale. Les séances se font dans la gaieté et la bonne humeur. Il n'est pas nécessaire de savoir lire la musique, seulement d'aimer chanter ou jouer d'un instrument avec les autres. Chaque séance se conclut par un verre de l'amitié agrémenté de quelques mets salés et sucrés.

La Cabriole tiendra son assemblée générale le lundi 9 janvier 2023 à la salle des fêtes de Cenves à 19h. Nous vous y attendons.

■ Catherine RAYMOND et Patricia BRIDAY



Concert avec la chorale les "Melay Singers", à Melay

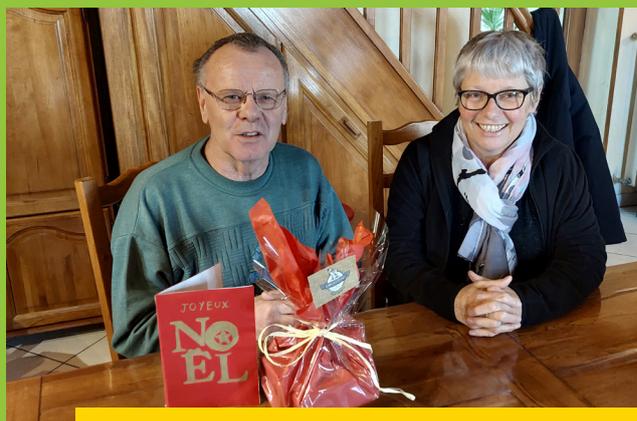


## FÊTES DE FIN D'ANNÉE POUR NOS AÎNÉS

Le traditionnel repas de fin d'année pour les plus de 70 ans de la commune a eu lieu le dimanche 13 novembre, au restaurant Dargaud 3.0.

Des équipes de conseillers et d'habitants du village ont apporté des colis de Noël à celles et ceux qui ne pouvaient être présents au repas.

Les enfants des écoles avaient réalisé des dessins pour accompagner les colis.



Didier Chandavoine et Catherine Raymond

## CENV'ARTS LOISIRS ET CULTURE

### EN SOMMEIL...

**L'association Cenv'Arts Loisirs et Culture a été mise à mal par la crise sanitaire, au même titre que beaucoup de petites associations.**

Les cours et toute perspective de manifestation s'étant arrêtés brutalement en mars 2020, l'association n'a plus eu aucune rentrée d'argent, mais, étant tenue par une convention de mise à disposition à l'égard des professeurs, l'association a néanmoins maintenu le salaire de ces derniers, même si durant cette première période, il s'agissait d'une indemnité de chômage partiel.

En septembre 2020, les cours de guitare, de yoga et d'arts plastiques ont repris, mais se sont de nouveau arrêtés en novembre. Les salaires ont une fois encore été maintenus, sans aucune rentrée d'argent. La réserve qu'avait pu se faire l'association s'est amenuisée peu à peu.

Reprise timide des cours de guitare et d'arts plastiques en septembre 2021, mais pas les cours de yoga, faute de prof (soumis au pass vaccinal).

Les cours ont toujours été déficitaires, mais le déficit était largement couvert par les manifestations organisées par l'association telles que le salon ar-

tistique ou la fête de la musique. Le salon artistique n'a pas pu avoir lieu en 2020, ni en 2021, ni en 2022.

L'association a été mise en sommeil. Nous avons dû demander une subvention communale afin de couvrir nos créances en cours. Nous remercions vivement pour cela le conseil municipal.

Le 14 octobre 2022, j'ai convoqué une assemblée générale pour relancer la machine, notamment avec le projet d'organiser un salon bien-être sur la commune. Mais le peu de personnes présentes, l'absence de personnes intéressées pour entrer au bureau et le départ de notre secrétaire Jean Bugnano, m'a fait prendre conscience, avec les personnes présentes, qu'il était compliqué de porter seule une telle association. Je n'ai donc pas renouvelé mon mandat de présidente de l'association.

Aujourd'hui, Cenv'Arts Loisirs et Culture n'a pour membre de bureau qu'une trésorière et... aucun adhérent... Les seules activités qui continuent sont la bibliothèque et ciné village, activités qui ne génèrent aucune adhésion.

Légalement, l'association n'a pas été dissoute. Ce qui signifie que si des personnes sont intéressées pour remettre de l'activité dans cette association, c'est tout à fait possible.

■ Catherine Brunier

Nous voici déjà en 2023. Le temps passe vite, ou peut-être est-ce en prenant de l'âge qu'on s'en rend un peu plus compte, mais le principal, c'est de rester actif et pour cela, le club est un bon moyen.

Nous ne faisons pas vraiment de bruit, à part « peut-être » les boulistes qui parfois s'expriment un peu fort (tout dépend de qui gagne...), mais nous sommes toujours là, présents tous les mercredis.



Nous avons commencé l'année 2022 par la traditionnelle galette des Rois début janvier, histoire de nous remettre dans le bain après les fêtes de fin d'année. Au mois de mai, les boulistes ont repris leurs rencontres du mercredi, et même les jours où il faisait une chaleur comme on a connu l'été dernier ; il faut être mordu quand même – rien ne les arrête ! L'ambiance et l'amour de la pétanque y sont sans doute pour quelque chose.

Rien n'arrête non plus les joueurs de belote, tous les mercredis également. « *Quand on aime, on ne compte pas...* ».



Et bien entendu, chaque 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois, nous nous retrouvons, le club au complet, pour partager un gâteau et un café... Oups ! Encore... Et oui, on aime ça.

Cette année, le concours de pétanque Cenves-Jullié-Juliénas a eu lieu sur la commune de Juliénas, qui a d'ailleurs remporté la coupe. Allez, disons-le, ils sont plus nombreux que nous... mais ils sont bons quand même. Bravo à eux.



Au mois de juillet, nous avons fêté les 70 ans de Didier Chandavoine, avec, comme il se doit, gâteau et pétillant.

Et comme il ne faut pas rater une occasion de se retrouver, début septembre, nous sommes allés au restaurant à Cenves, qui, pour l'occasion, a bien voulu ouvrir exceptionnellement un mercredi à midi.

Pour clore l'année, nous avons partagé la bûche de Noël le 7 décembre. Avec les préparatifs des fêtes, il n'était pas aisé de nous retrouver tous disponibles plus tard en décembre. Mais cela ne nous a pas empêchés de la savourer, bien au contraire.

Bien sûr, durant l'année, il n'y a pas que de bons moments. Il y a aussi le départ de certains anciens, comme M. Paul des Boscs qui nous a quittés le 14 mai 2022. Un Monsieur très gentil et discret, qui, malgré son rang de Comte, avait su garder toute sa simplicité. Il avait eu une vie bien remplie. Il avait également été le maire de notre commune de 1983 à 2001. Il avait beaucoup de plaisir à venir passer un moment au club lorsqu'il était à Cenves. Nous pensons bien à lui et à sa famille.

Le club « amitiés d'automne » vous souhaite ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Passez de bons moments, profitez bien des vôtres et pensez à vous protéger, car monsieur Covid est toujours là à guetter.

■ Monique Chandavoine

L'ANNÉE 2022 EN IMAGES...



**Compétitions** : concours de saut d'obstacle, concours Complet, dressage... nos cavaliers ont réalisé de beaux parcours.

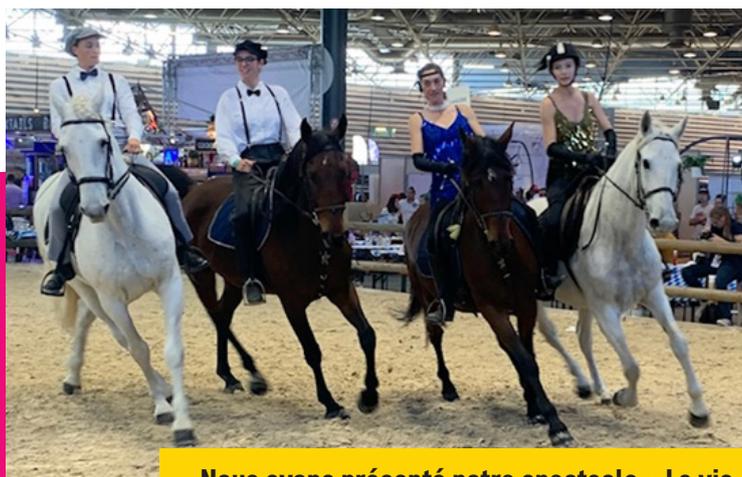


Cette année, Colette finit en équitation de travail, 2<sup>e</sup> avec Tchoutcho et 3<sup>e</sup> avec son étalon Lusitanien Vaqueiro.

L'élevage de chevaux pures races Lusitaniens de Colette nous a donné 4 beaux poulains.



Notre fête de fin d'année.



Nous avons présenté notre spectacle « La vie de Rose » au salon du cheval « Equita'Lyon ».



Nous avons 4 nouveaux diplômés sur notre formation professionnelle « animateur d'équitation ».

Elle continue cette année avec 6 nouveaux élèves.

Et toujours notre gîte qui accueille les enfants en stage d'équitation durant les vacances scolaires.

### LES PROJETS POUR 2023 :

- La carrière sera couverte
- Réservez votre dimanche 27 août ... le poney club fêtera ses 30 ans !

■ Mireille Marieaud

## LA CHASSE EN QUESTION



De nombreux faits divers jalonnent la période de chasse et provoquent de l'anxiété et des interrogations chez certains d'entre nous. Sa légitimité est remise en cause par des partisans du bien-être animal et par certains qui n'acceptent pas leur mise à mort : « A-t-on besoin de tuer pour se nourrir ? » et d'autres qui, anxieux, démontrent les risques d'accidents graves voire mortels lors de chasses.

Nous sommes passés d'une population rurale à une population plus urbanisée qui ignore que la chasse rend service aux agriculteurs et participe aussi à réguler certaines populations d'animaux nuisibles. La

### Epreuves pratiques

Le candidat effectue le parcours avec une arme à canon lisse. Au 3<sup>e</sup> atelier, il peut choisir une arme à canons basculants ou semi-automatique, avec laquelle il est évalué lors de l'exercice pratique.

L'examen comporte quatre ateliers (ci-contre la présentation de la fédération nationale des chasseurs) :

#### Atelier 1 :

Évolution sur un parcours de chasse simulé avec tir à blanc

Le candidat est amené à franchir une clôture et/ou un fossé, arme en main, en respectant les règles de sécurité. Il doit également tirer ou s'abstenir de tirer lors du départ de plateaux d'argile propulsés de façon aléatoire soit sur une trajectoire ne présentant aucun danger, soit vers un véhicule, une haie, une maison, une silhouette humaine symbolisée par un mannequin.

chasse et les chasseurs doivent s'adapter à cette situation en faisant preuve de pédagogie, en améliorant encore la sécurité et en partageant la nature avec des randonneurs de plus en plus présents sur le territoire, en toutes saisons.

J'ai été invité par la Fédération de la chasse du Rhône à une séance d'information sur les dispositions nécessaires pour l'attribution d'un permis de chasser. Ce permis est attribué à vie, comme le permis de conduire, mais tous les dix ans une formation est obligatoire pour continuer à chasser.

La session d'information s'est tenue dans un centre d'examen avec démonstration permettant aux élus de comprendre que ce permis n'est pas si évident à obtenir.

Comme pour le permis de conduire, le candidat doit passer une épreuve pratique dans laquelle il effectue un parcours autour de 4 ateliers, puis une épreuve théorique portant sur la connaissance de la faune sauvage, de la chasse, de la réglementation, de l'emploi des armes et de la sécurité (certaines questions sont éliminatoires dans la partie emploi des armes et sécurité).

#### Atelier 2 :

Transport d'une arme dans un véhicule

Le candidat doit savoir disposer, dans un étui long ou un étui court selon le type d'arme, une arme à canons basculants ou semi-automatique, pour un déplacement fictif en voiture.

## EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

L'examen est noté sur 31 points (21 points pour les exercices pratiques et 10 points pour l'exercice théorique), le candidat est reçu si il obtient un minimum de 25 points, à condition de ne commettre aucune faute éliminatoire aux exercices pratiques ou à l'atelier des questions théoriques.

DURÉE DE L'EXAMEN : 30 MINUTES

### DÉBUT DE L'EXAMEN

Remise de l'arme à canons basculants au candidat

Passage d'une clôture ou d'un fossé

Silhouette  
Haie  
Véhicule/  
Maison

### EXERCICE 1 Parcours de chasse simulé

7 POINTS

#### DÉROULEMENT EXERCICE PRATIQUE 1

Le candidat est amené à franchir une clôture ou un fossé, arme en main, en respectant les règles de sécurité. Il doit également tirer ou s'abstenir de tirer lors du départ de plateaux d'argile propulsés de façon aléatoire soit sur une trajectoire ne présentant aucun danger, soit vers une silhouette humaine symbolisée par un mannequin.

#### DÉROULEMENT EXERCICE PRATIQUE 2

Le candidat doit savoir ranger, dans un étui long ou un étui court, une arme à canons basculants ou semi-automatique pour un déplacement fictif en voiture.

### EXERCICE 2 Rangement d'une arme dans un véhicule

1 POINT

### EXERCICE 3

Tir réel arme à canons basculants ou semi-automatique

7 POINTS

Silhouette + tirs plateaux

### EXERCICE 4 Chasse en battue Arme rayée

6 POINTS

#### DÉROULEMENT EXERCICE PRATIQUE 3

Le candidat tire avec une arme à canons basculants ou semi-automatique sur six plateaux d'argile dont l'un au moins est de couleur rouge. Le tir sur l'un des plateaux propulsés en direction de la silhouette humaine ou de couleur rouge (symbolisant un spécimen d'espèce d'oiseau protégée dont la destruction est interdite ou d'espèce dont la chasse n'est pas autorisée) est éliminatoire.

#### DÉROULEMENT EXERCICE PRATIQUE 4

Le candidat est placé dans la situation d'un chasseur posté en battue et doit connaître les différentes phases de l'organisation de ce type de chasse. Il effectue ensuite un exercice de manipulation de la carabine comportant un démontage et un montage de la culasse et un chargement-déchargement de l'arme. Il doit tirer à deux reprises sur une cible mobile symbolisant un sanglier quittant la traque, en respectant les règles de sécurité. La transgression d'une règle de sécurité est éliminatoire.

Silhouette + Sanglier courant

#### L'ATELIER DES QUESTIONS THÉORIQUES

Après le déroulement des quatre exercices pratiques, et si aucune faute éliminatoire n'a été commise, le candidat passera à l'exercice des questions théoriques. Cet exercice est noté sur 10 points à raison d'un point par question. L'une de ces questions est éliminatoire, elle porte sur la sécurité.

##### LES THÈMES :

- Connaissance de la Faune Sauvage et de ses habitats
- Connaissance de la Chasse.
- Lois et règlements concernant la police de la chasse et la protection de la nature
- Emploi des armes et des munitions.

En cas de faute sur la question éliminatoire, l'ensemble de l'examen est invalidé.

### EXERCICE 5 Questions théoriques

10 POINTS



#### ADAPTATION AU HANDICAP

Les exercices pratiques de l'examen du permis de chasser sont adaptés pour les personnes présentant un handicap compatible avec la pratique de la chasse. Tous les candidats concernés par un handicap devront joindre à leur dossier d'inscription un certificat médical mentionnant le type d'incapacité.

### FIN DE L'EXAMEN

\* Le point de comportement général attribué à la fin des exercices 1, 3, 4 est acquis si le candidat a fait preuve, au cours de l'exercice, d'une rigueur constante dans l'exécution des procédures de sécurité et de manipulation

### Atelier 3 :

Épreuve de tir à l'arme à canons basculants ou semi-automatique avec cartouches à grenaille sur plateaux d'argile

Six plateaux d'argile sont propulsés d'une fosse derrière laquelle le candidat est posté avec une arme à canons basculants ou semi-automatique selon le choix du candidat. L'un au moins d'entre ces plateaux est propulsé en direction d'une silhouette humaine pivotante se dressant face au candidat avant le tir. Un au moins d'entre ces plateaux est de couleur rouge et symbolise un spécimen d'espèce d'oiseau protégée dont la destruction est interdite ou d'espèce dont la chasse n'est pas autorisée. Le tir sur l'un des plateaux propulsés en direction de la silhouette humaine ou de couleur rouge est éliminatoire.

### Atelier 4 :

Épreuve de tir à l'arme à canon rayé sur sanglier courant pour un tireur posté en battue

Le candidat est placé dans la situation d'un chasseur posté en battue et doit connaître les différentes phases de l'organisation de ce type de chasse. Il effectue ensuite un exercice de manipulation de la carabine et doit tirer à deux reprises sur une cible mobile symbolisant un sanglier quittant la traque, en respectant les règles de sécurité.

La transgression d'une règle de sécurité est éliminatoire.



Le passage de ces épreuves conduit forcément à une prise de conscience pour soi et pour les autres de la dangerosité liée à l'activité de la chasse. +

## La chasse en battue

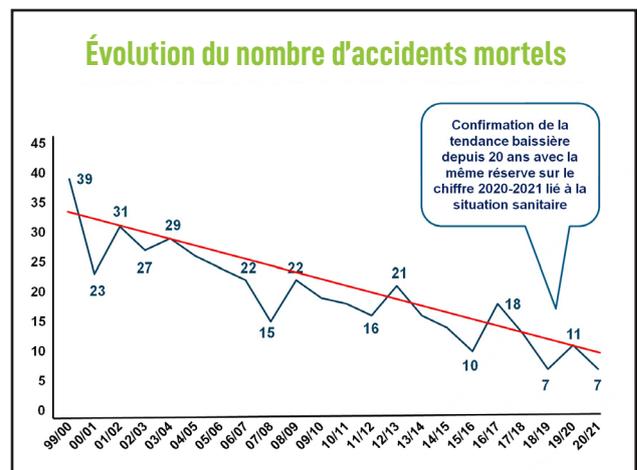
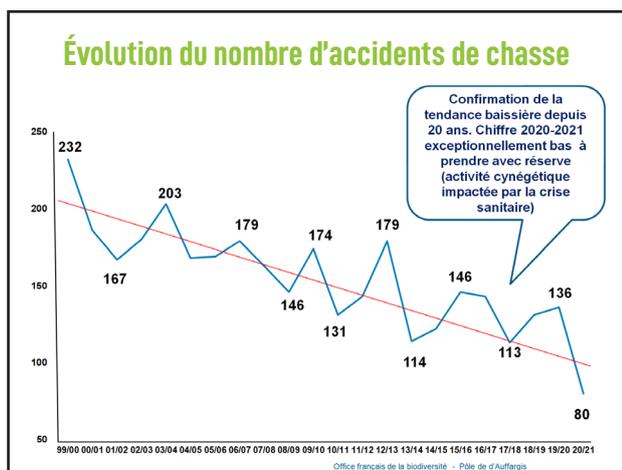
« La moitié des accidents de chasse surviennent lors d'une battue au grand gibier ! Nombre de ces accidents pourraient être évités en respectant une règle de base : celle des 30° », d'après Willy Schraen, président de la Fédération nationale des chasseurs.

C'est pourquoi des formations, en plus du permis de chasser, sont dispensées avec des règles particulières.



### En battue au grand gibier :

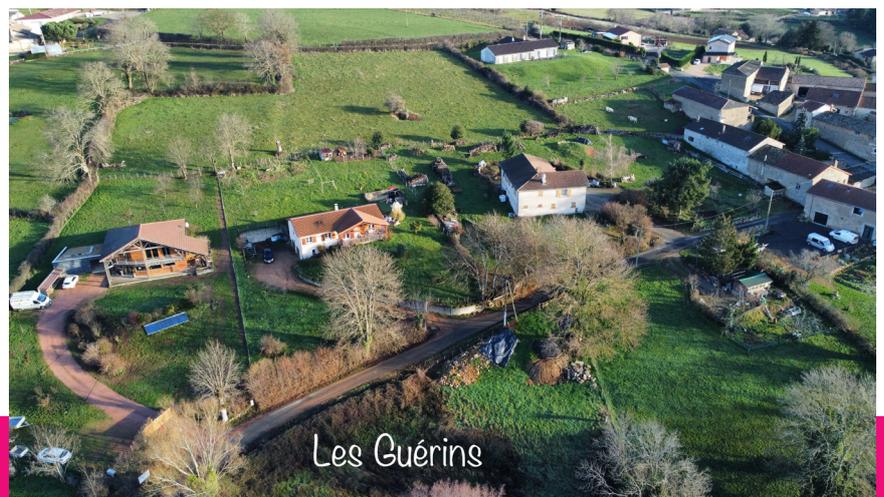
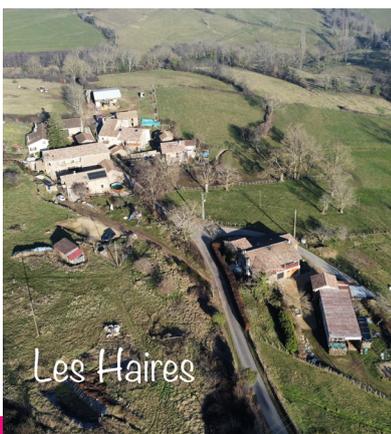
- Obligation de tirer le grand gibier en battue avec un minimum de 5 chasseurs (sauf tir d'été, approche ou affût).
- Obligation de porter au minimum gilet ou veste à dominante orange fluo.
- Obligation de disposer d'un territoire de chasse d'une surface minimale de 20 ha d'un seul tenant pour réaliser ces battues.
- Obligation de tenir un livret de battue comprenant les mentions : date, nom et signature du responsable de battue, noms et signatures des participants et consignes de sécurité.
- Obligation de signaler sur le terrain les battues.
- Interdiction de déplacement lors des battues avec une arme prête à tirer.
- Obligation d'organiser les battues par une personne ayant suivi la formation « responsable de battue ».
- Obligation de suivre une mise à jour de la formation « responsable de battue » tous les 10 ans (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021).
- Le traqueur armé devra avoir suivi la formation « responsable de battue » (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021).
- Suppression du certificat « responsable de battue » pour les personnes ayant fait l'objet d'un retrait de permis de chasser pour une infraction à la chasse.



Même si les médias se font l'écho d'accidents dramatiques toujours malheureux, la mise en place du permis et des formations ont permis de réduire le nombre d'accidents et de morts. Mais comme pour la voiture, le risque zéro n'existe pas !

# QUELQUES HAMEAUX DE CENVES

VUS DU CIEL



## HOMMAGES



La commune a souhaité apposer une plaque commémorative sur la tombe de Monsieur Paul des Boscs en reconnaissance de ses 18 années au service de la commune et de ses habitants en tant que maire de Cenves.

Cette initiative du conseil municipal était prévue pour la Toussaint, mais la plaque a finalement été déposée le 28 décembre à 11h30, en présence de l'un de ses fils, Michel des Boscs, accompagné de son épouse et de ses enfants, des adjoints et d'un conseiller municipal accompagné de sa mère, Nicole Joseph qui fut la première femme élue sur la liste constituée par Monsieur des Boscs.

Cet hommage fut suivi d'un vin d'honneur qui fut l'occasion pour son fils et sa famille de recueillir des informations sur ce père qui est toujours resté discret sur sa vie de maire.



Cérémonies en hommage aux victimes des dernières guerres à Vieux-Château et au bourg de Cenves.



Le Raid Bleu est passé par Cenves, le 1<sup>er</sup> novembre.

# FESTIVITÉS



Le 14 mai, la municipalité a convié tous les salariés et les bénévoles qui oeuvrent pour la commune à un repas servi au restaurant Le Diröse.



Repas de quartier à Vieux-Château.



Repas de quartier des Jonnets et des Luquets, le 22 octobre.



Vif succès pour le marché de Noël organisé conjointement par le comité des fêtes, le sou des écoles, la Maison du fromage, la savonnerie Lunabellis et le restaurant Dargaud 3.0, le 26 novembre.

## LES CONSCRITS



### Les classes 0, 1 et 2 réunies après 2 ans de restrictions

C'est avec un masque sur le visage que nous avons évoqué pour la première fois l'idée de fêter les conscrits en 2022. Que la vague épidémique laisse la place à la vague des conscrits, le défi semblait osé, tant les gestes barrière s'imposaient à ce moment-là.

Nous nous sommes malgré tout lancés dans l'aventure, la classe en 2 bien sûr, mais également les classes en 0 et 1 que le covid avait choisi de bâillonner les deux années précédentes.

Chacun prit son rôle de façon naturelle : une présidente infatigable, une équipe imaginative à la décoration, un duo expérimenté au matériel, tous parfaitement épaulés par les jeunes prêts à reprendre le flambeau dans les années à venir.

Et comme toujours, le soutien indispensable de la municipalité et du comité des fêtes.

La chance fut de notre côté : à la date choisie, le 7 mai, la pandémie avait fait une pause et un magnifique soleil s'était invité.

En souvenir de nos conscrits morts pour la patrie, un dépôt de gerbe eut lieu sur les deux monuments aux morts, suivi de la fameuse vague dans le bourg, parfois désordonnée, mais très joyeuse.

Notre photographe en chef immortalisa ces instants de manière très professionnelle, tandis que le vin d'honneur débutait.

Beaucoup de monde avait répondu à l'appel, avec un plaisir non dissimulé de se retrouver pour tout un village qui semblait avoir ronronné pendant deux ans.

150 convives prirent ensuite place à la salle des fêtes pour un repas apprécié de tous.

À l'issue de la soirée dansante, les plus résistants purent profiter du lever du soleil, fatigués certes, mais se promettant de revenir, pourquoi pas, soutenir la classe en 3 et écrire une nouvelle page des conscrits.

Cenvards depuis toujours, depuis peu, ou simplement Cenvards de cœur, tout le monde est le bienvenu...

Thierry Joseph



Les classes

0, 1 et 2

réunies en 2022





# INFOS - ANNONCES

## UNE BENNE À CARTONS À DISPOSITION DANS LE BOURG

Cette dernière nécessite que les cartons soient pliés et qu'ils ne soient pas de trop grandes dimensions, sinon le tuyau de cheminée les empêche d'atteindre le fond.

Vous n'avez donc plus l'obligation d'aller en déchetterie pour jeter vos cartons bruns.



Horaires déchèteries					
	Belleville-en-Beaujolais	Saint-Diérier-sur-Beaujeu Julliénas	Villié-Morgon	Monsols	
Lundi	8h-12h	13h30-18h30*	13h30-18h30*		
Mardi	13h30-18h30*			8h-12h	13h30-18h30*
Mercredi	8h-12h	8h-12h	13h30-18h30*		13h30-18h30*
Jeudi	13h30-18h30*			8h-12h	13h30-18h30*
Vendredi	8h-12h		8h-12h		
Samedi	8h-12h	8h-12h	13h30-18h30*	8h-12h	13h30-18h30*

■ 8h - 12h    ■ 13h30 - 18h30 \*

\* Horaires d'été du 1er avril au 30 septembre. En hiver, fermeture des sites à 17h30. Attention, en cas de forte affluence, le gardien refusera toute entrée 15 min avant l'heure de fermeture.

## PROPRIÉTAIRE DE CHIEN : VOTRE FACTEUR EST PRÉCIEUX, PROTÉGEZ-LE !



En 2021, en Auvergne-Rhône-Alpes, 165 facteurs ont été mordus par des chiens, pourtant réputés gentils, entraînant 709 jours d'arrêts de travail. Au delà des blessures physiques, les facteurs et factrices mordus sont fragilisés et repartent en distribution anxieux de se retrouver à nouveau face à un chien.

Pour permettre la distribution de votre courrier tout en protégeant votre facteur, La Poste vous remercie de vérifier que :

- votre boîte aux lettres est positionnée et accessible depuis l'extérieur de votre propriété (sans que le facteur ait à passer sa main par dessus un portail ou à travers un grillage).
- votre sonnette fonctionne et soit installée à l'extérieur de la propriété.
- d'apposer un sticker (fourni par La Poste) informant le facteur de la présence d'un chien.

## RESTEZ CONNECTÉS !

La Lettre d'info de Cenves pour recevoir chaque mois les infos sur la vie culturelle, associative, municipale et l'actualité de Cenves et sa région.

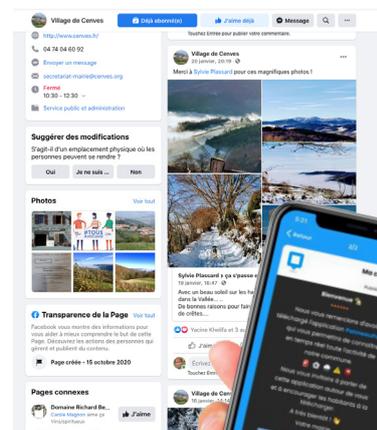
### Comment s'abonner ?

- Directement sur le site de Cenves : <https://cenves.fr>
- Ou via le lien suivant : <https://cenves.fr/lettre-de-cenves>

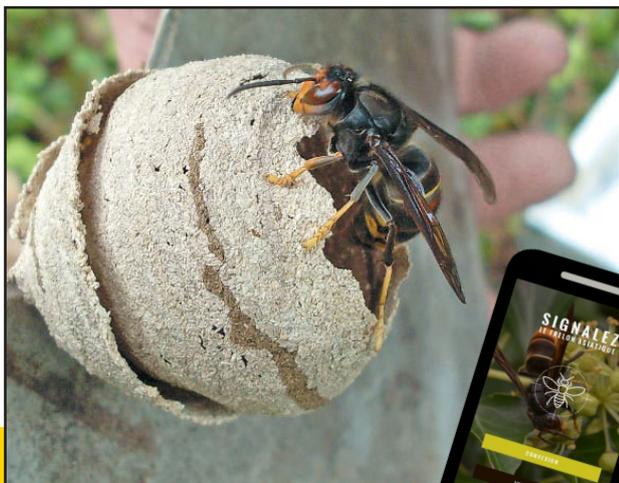
### L'application Panneau Pocket



Pour être informé et alerté des événements, coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore.



## ■ FRELON ASIATIQUE SIGNEZ SA PRÉSENCE !



Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. C'est un prédateur pour de nombreux insectes, dont les abeilles.

Il n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) est invitée à en faire le signalement :

Sur le site internet : [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)  
En téléchargeant l'application mobile : Frelon Asiatique

## ■ LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LA FLEURISIENNE

Une solution adaptée pour les plus de 60 ans qui ne veulent plus ou ne peuvent plus rester seuls chez eux.

**Marpa**  
Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie

*La Fleurisienne*

La MARPA est composée de

- 22 logements individuels dont
- 20 appartements pour 1 personne (35 m<sup>2</sup>) et de
- 2 appartements pour 2 personnes (45 m<sup>2</sup>).

Ils sont tous de plein-pied avec un accès direct sur l'extérieur.

La sécurité est assurée 24 h/24 grâce à une présence en continu le jour, des astreintes de nuit et un système de téléassistance.

Marpa la Fleurisienne  
25 place de la Dîme - 69820 FLEURIE  
Tél. 04 74 69 51 93  
[marpa.lafleurisienne@orange.fr](mailto:marpa.lafleurisienne@orange.fr)  
[www.marpa.fr](http://www.marpa.fr)

## ■ CRÈCHE



Nous nous réjouissons des nouvelles naissances sur notre commune, mais comme vous l'avez constaté, nous manquons de nounous. Une partie de ces enfants seront donc confiés à des structures sur le trajet domicile-travail des parents et il faudra **un geste citoyen fort des parents** pour que ces enfants rejoignent nos écoles.

Nous avons regardé si des locaux communaux pouvaient être réhabilités en micro-crèche, mais aucun bâtiment n'est à ce jour capable d'accueillir ce type d'établissement, sans des transformations conséquentes. Faudrait-il aussi avoir une association qui s'en occupe et avoir les salariés compétents ?

Dans les projets de Cenves pensés dans le précédent mandat, un habitat collectif pour accueillir certains seniors de notre commune ainsi que des ménages à faibles revenus avait été envisagé. Pourquoi ne pas y inclure un local pour une micro-crèche ?

## LOI MONTAGNE

### UNE NOUVELLE SIGNALISATION

Une nouvelle signalisation indiquera aux usagers de la route les entrées et les sorties de zones montagneuses où l'obligation d'équipements hivernaux s'applique. Un panneau précisera la période hivernale concernée : du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

La signalisation est nécessaire pour que la mesure soit opposable.



### Quels sont les équipements obligatoires ?

Dans les zones établies par les préfets, les véhicules devront :

- soit détenir dans leur coffre des chaînes à neige métalliques ou des chaussettes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices.
- soit être équipés de 4 pneus hiver, montés sur au moins 2 roues de chaque essieu.

Pour les prochains hivers, de 2022 à 2024, l'appellation « pneu hiver » couvrira l'ensemble des pneus identifiés par l'un des marquages « M+S », « M.S » ou « M&S » ou par la présence conjointe du marquage du « symbole alpin » (reconnu sous l'appellation « 3PMSF » (3 Peak Mountain Snow Flake) et de l'un des marquages « M+S », « M.S » ou « M&S ».

À partir du 1<sup>er</sup> novembre 2024, elle couvrira uniquement les pneus identifiés par la présence conjointe du marquage « symbole alpin » et de l'un des marquages « M+S », « M.S » ou « M&S ».

## LES MANIFESTATIONS DE L'ANNÉE 2023

Cinéma tous les 1<sup>ers</sup> mardis de chaque mois d'octobre inclus à juin inclus

Bibliothèque ouvert à tous (enfants + adultes) tous les samedis matin de 10h à 12h sauf vacances scolaires

### MARS

- Dimanche 12 Loto sou des écoles à Serrières
- Dimanche 19 Rencontre Cenvarde
- Samedi 25 Concert « La Cabriole » à la salle des fêtes à 20h30

### AVRIL

- Samedi 1<sup>er</sup> Rallye Charbonnière
- Dimanche 2 Regroupement de véhicules Porsche
- Samedi 22 Conscrits « 3 »

### MAI (fin)

Commémoration au col de la Sibérie

### JUIN

- Samedi 3 et dimanche 4 Course de vélo « À travers le Beaujolais » à Émeringes
- Samedi 17 (à confirmer) Fête de la musique
- Samedi 24 Concert « La Cabriole » à l'église à 20h30

### JUILLET

- Samedi 1 Kermesse des écoles à Serrières
- Jeudi 13 Tour de France (Roanne/Belleville)

### AOÛT

- 1<sup>er</sup> week-end (à confirmer) Nuit des étoiles

### SEPTEMBRE

- Pétanque (À définir)
- fin septembre début octobre 2<sup>e</sup> rencontre Cenvarde

### OCTOBRE

- Dimanche 22 Randonnée des 4 Montagnes à Cenves

### NOVEMBRE

- Raid Bleu (À définir)
- Dimanche 12 Commémoration monuments aux morts et Repas des Anciens
- Samedi 25 Marché de Noël

### DÉCEMBRE

- Téléthon Belote



# LES ARTISANS LOCAUX NOUS SPONSORISENT



**MSC**  
Menuiseries PVC/ALU/BOIS  
Volets roulants & battants  
Stores - Portes de garages  
Portails & clôtures - Pergolas

**MENUISERIES & FERMETURES**  
Stéphanie CHARVET

Votre partenaire local  
pour un service sur mesure



Estimation à domicile  
GRATUITE

Fixe - 09.70.91.04.94 mscfermetures@gmail.com  
Portable - 06.69.22.31.93 Les Perriers cidex 717 - 71570 Leynes

**DELORME CONSTRUCTION BOIS**

**CHARPENTE TRADITIONNELLE**  
Couverture - Zinguerie  
**SCIERIE MOBILE**



Vente de Bois au détail

**06.86.12.16.35** CENVES



**SAS BONHOMME**



**Electricité Générale et Industrielle**  
Zone Artisanale Les Terreaux 71520 TRAMAYES  
Contact.bonhomme@sas-bonhomme.fr  
Tel : 03 85 50 53 76 / Port : 06 10 46 28 82




Sur Rendez-vous  
**06 77 18 32 23**  
deluxramonage@gmail.com

**Ramonage et entretien**  
Installations au bois, bûches ou granulés

AXGROUP est créateur de solutions globales pour toutes les entreprises :

- / Systèmes d'impression
- / Gestion documentaire
- / Informatique & sécurité
- / Téléphonie
- / Fournitures de bureau

contact@axgroup.fr  
03 85 20 55 00




**AXGROUP**

CHARPENTE • OSSATURE BOIS  
COUVERTURE • ZINGUERIE  
ESCALIER • MENUISERIE  
ISOLATION SUR TOITURE



S.A.R.L.  
**MERLE**  
sarjacquesmerle@orange.fr

71960 BUSSIÈRES  
Tél. : 03 85 37 71 09  
[www.charpente-merle-71.fr](http://www.charpente-merle-71.fr)

CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE



**SARL TOUTANT**  
Père et Fils  
**SCIERIE**

Vente de bois au détail  
Bardage traité autoclave - sciage à façon

1000 Route du Prost - 71520 Saint-Point  
Tél. 03 85 50 56 96

**CAISSE LOCALE  
DES VALLEES  
DE LA GROSNE**



**CENTRE - EST**

# LES ARTISANS LOCAUX NOUS SPONSORISENT

**Tom Flower's**  
Fleuriste - Créateur



Ouvert 7j/7

**03.85.39.32.20**

Carrefour de l'Europe  
71000 MÂCON

**LA FONTAINE**  
Arts & Vins

**GÎTES**  
**BOUTIQUE**  
**CAVEAU**

artisanat,  
expositions,  
épicerie fine, bar à  
vins, concerts,  
animations...

**JULLIÉ**

[www.la-fontaine-arts-et-vins.fr](http://www.la-fontaine-arts-et-vins.fr)  
Tel 06 75 87 62 16



**BOULANGERIE-  
PATISSERIE**  
*A LA BONNE CROUTE*

03.85.50.51.74 / 07.68.59.99.85

13 Place de la Poste 71520 TRAMAYES **MOLINA Enrik**  
Facebook : boulangerie A la Bonne Croûte **Gérant**  
Mail : a.la.bonne.croute@gmail.com

**LE DIROSE**  
Restaurant  
Roselyne et Didier

03 85 35 71 49  
ledirose@orange.fr  
[www.ledirose.wix.com](http://www.ledirose.wix.com)  
Fermé le lundi

71960 SERRIÈRES




**LA LUCIOLE**  
POTERIE/LUMINAIRES D'ART

71960 Pierreclos

**06 72 56 73 34**

[www.poterie-la-luciole.odexpo.com](http://www.poterie-la-luciole.odexpo.com)

**GUERIN PRIMEURS**

14 PLACE DU CHAMP DE FOIRE  
71520 TRAMAYES

**03 85 50 51 45**

**GUERIN FRÉDÉRIC**  
FRUITS ET LEGUMES

**P 2 C** **Votre plombier  
du Haut-Beaujolais**

Plomberie-Canalisations-Chauffage

Dépannage-Installation-Entretien  
Mise en Service

**06 84 93 83 35**

[bornetclementplomberie@gmail.com](mailto:bornetclementplomberie@gmail.com)

**SUPER** **U**  
*Prissé*

L'excellence de nos terroirs  
pour vous



[www.superu-prisse.com](http://www.superu-prisse.com)



# LES ARTISANS LOCAUX NOUS SPONSORISENT



**DESRAYAUD**  
Pépinières et Paysages

625 route de Juliéna - 71680 VINZELLES  
Tél : 03 85 35 63 59 - Fax : 03 85 35 68 12  
e-mail : [contact@desrayaud-paysagistes.com](mailto:contact@desrayaud-paysagistes.com)  
site : [www.desrayaud-paysagistes.com](http://www.desrayaud-paysagistes.com)



**Poney Club de Cenves**

Tel : 04.74.04.67.05  
Site : [poney-club-cenves.com](http://poney-club-cenves.com)



**Frédéric DECHENAUD**  
Le bâtiment au naturel

- RÉNOVATION
- ISOLATION
- MENUISERIE EXTÉRIEURE
- AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEUR

SARL SIMBA 69840 CENVES  
06 23 88 63 03  
[contact.simba@orange.fr](mailto:contact.simba@orange.fr)



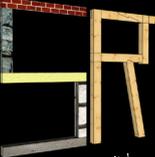
**LACHARME Stéphane**

**PLATRERIE  
PEINTURE  
ISOLATION  
FAUX-PLAFOND**

Successeur de l'entreprise Rotival

Zone Artisanale des Terreaux  
71520 TRAMAYES

Tél. 09 67 36 83 78 - Fax. 03 85 35 83 78  
Port. 06 31 66 84 72 - Mail. [sl2p@orange.fr](mailto:sl2p@orange.fr)



**SAS Sangouard Raspail**

Maçonnerie générale  
Charpente Couverture Zinguerie  
Rénovation et Neuf

Devis gratuit !  
Etude complète de chantier :  
Conseil, conception de plans, suivis de chantier !

Coordonnées :  
Christophe Sangouard : 06-61-16-74-33 Mail : [sangouard.chris@orange.fr](mailto:sangouard.chris@orange.fr)  
Antoine Raspail : 06-13-87-52-01 Mail : [antoine.raspail@gmail.com](mailto:antoine.raspail@gmail.com)

Adresse Postale:  
Le bourg, 69840 Cenves  
Retrouvez nous sur Facebook !

Siret : 48461389800010



Mickaël ● SANGOUARD  
Grimpeur ● Élagueur ● Paysagiste

06 70 19 90 28 ● 09 54 74 41 03  
[mickaelsangouard@yahoo.fr](mailto:mickaelsangouard@yahoo.fr)  
16, impasse des hirondelles  
SAINT-JACQUES-DES-ARRETS  
**69860 DEUX-GROSNES**



**Qualiopi**  
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délivrée par **certip opac**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
- L.6313-1 - 1° Actions de formation



**Sébastien Dailly**

Plâtrerie | Peinture | Décoration Façade | Isolation

**Sébastien Dailly**  
06 60 13 43 73  
69840 CENVES | [SD.platreriepeinture69@gmail.com](mailto:SD.platreriepeinture69@gmail.com)

# LES ARTISANS LOCAUX NOUS SPONSORISENT

**SL TAXI**  
Sébastien et Lydie  
Mâcon n°7 / Tramayes n°3

**TAXI**

gares, aéroports, conventionnés CPAM,  
véhicule 7 places, toutes distances...

**06 80 74 21 25**  
sltaximacon@gmail.com



**SAS Benas Patrick**  
**ASSAINISSEMENTS**

PROFESSIONNELS  
& PARTICULIERS

7 jours / 7

Prestations de services

- Curage de réseaux
- Vidange de fosses septiques et toutes eaux
- Bacs à graisse
- Débouchage WC et toutes canalisations
- Micro-stations
- Effluents vinicoles
- Caméra

La tuilerie  
71960 SERRIÈRES  
**06 10 83 67 82**  
**06 76 43 85 08**  
benas.patrick69@gmail.com

Entreprise agréée N° 71-2012AV13



ENT.  
**BONNOT MATTHIEU**

Plomberie • Chauffage • Sanitaire  
Energies renouvelables • Traitement de l'eau

Les Trêves - 71520 Tramayes  
06 86 13 61 22 - matthieubonnot14@gmail.com



**Menuiserie**  
**Moreau Jeandin**  
Clément POULET

Tél. 03 85 50 51 85  
menuisieremoreaujeandin@orange.fr  
22 rue du Tacot 71520 TRAMAYES  
www.moreaujeandin.com



ARCHITECTURES

Mazzolini Marion  
Architecte d'intérieur scénographe CFAI

+ 33 (0)6 08 56 15 19  
Les Luquets 69840 CENVES  
contact@m-architectures.com  
http://www.m-architectures.com




**SARL COPERET FRERES**  
Charpente couverture  
menuiserie ossature bois

124 rue de Bomal  
69820 Fleurie  
04 74 04 12 03  
06 74 72 31 15

coperetfreres@orange.fr



**Maître praticien**  
**en hypnose Éricksonienne**  
**Annie BOUVIER**

06 04 10 87 40  
La Grange du Bois  
12, rue de la Roche  
69840 CENVES

(Une séance d'hypnose ne se substitue pas à un avis médical,  
ni à un suivi médical adapté)

**GAEC de la Grange Paiseaud**

Vente de Fromages  
(Chèvres, vaches, et mélanges)

**Ouvert tous les jours**  
**6h à 9h et de 16h à 18h**

**04 74 04 66 84**

 **La Grange Paiseaud 69840 CENVES**



## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 21 mars 2017, la délivrance de la CNI ne se fait plus à la mairie de Cenves. Vous devez vous rendre dans les mairies de Belleville, Crèches ou Mâcon.

(Téléphoner et prendre rendez-vous au préalable ou <https://ants.gouv.fr>)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les CNI délivrées aux personnes MAJEURES ont une durée de validité de 15 ans.

La CNI des personnes MINEURES con-sERVE une durée de validité de 10 ans.

Elle est gratuite si c'est une 1<sup>re</sup> CNI ou un renouvellement avec production de l'ancienne.

Renouvellement de CNI sans production de l'ancienne : 25 €.

## DOCUMENTS À FOURNIR

- Une pièce d'identité : carte d'identité cartonnée, passeport, permis de conduire, etc.
- Un justificatif d'état civil : extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois ou livret de famille des parents du demandeur.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du demandeur (ou de son conjoint).
- Une photo d'identité homologuée.
- Le cas échéant, un certificat de perte ou de vol (si le demandeur ne peut produire son ancienne carte d'identité).

## FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

### PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

(Validité : 10 ans et 5 ans pour les mineurs)

Les passeports ne se font pas à la mairie de Cenves. Vous avez la possibilité de vous adresser aux mairies de Belleville 04 74 06 11 11,

Crèches 03 85 36 57 90 ou Mâcon 03 85 39 71 00

(Téléphoner et prendre rendez-vous au préalable. Vous pouvez aussi faire une pré-demande en ligne via le site : <https://ants.gouv.fr>).

Possibilité de prendre RDV en ligne sur le site de la mairie de Crèches-sur-Saône.

### DOCUMENTS À FOURNIR

- 86 € en timbres fiscaux pour un adulte, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans et 42 € pour un mineur de plus de 15 ans  
Timbres dématérialisés sur <http://timbres.impots.gouv.fr>.
- Un document officiel avec photographie : passeport à renouveler valide ou périmé depuis moins de 2 ans (s'il est périmé depuis plus de 2 ans, vous devez présenter un acte de naissance de moins de 3 mois), CNI en cours de validité, permis de conduire, carte de combattant, carte professionnelle, carte d'identité militaire, permis de chasser, etc.
- Pour une première demande, en cas de perte ou de vol, ou si vous possédez encore une CNI ou passeport non sécurisés : une copie intégrale de l'acte de naissance récent à demander à la mairie du lieu de naissance ou, pour les personnes nées à l'étranger, au service central de l'état civil à Nantes.
- Un justificatif de nationalité française si la nationalité ne se déduit pas de la lecture de la copie intégrale de l'acte de naissance.
- Un justificatif de domicile (original) de moins de 1 an au nom du demandeur (ou de son conjoint).
- Une photographie d'identité récente, répondant aux normes internationales de moins de 6 mois.
- Le cas échéant, un certificat de perte ou de vol si le demandeur ne peut pas produire son ancien passeport.

### DÉCLARATION DE PERTE

La déclaration de perte de documents d'identité (carte d'identité et passeport) est à effectuer en mairie.

La gendarmerie reste compétente pour les déclarations de vol.

### PERMANENCES SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi ..... 10h00 - 12h00

Jeudi ..... 10h30 - 12h30

Samedi ..... 9h30 - 12h00

# NUMÉROS UTILES

## GÎTES / MAIRIE

Mairie ..... 04 74 04 60 92  
Mairie Fax ..... 04 74 04 61 61  
secretariat-mairie@cenves.org

Service gîtes ..... 04 74 04 67 15  
(Le matin uniquement)  
gitesdesejour@cenves.org  
www.cenves.org

## ÉQUIPE MUNICIPALE

M. Pellé-Boudon (Maire) ..... 06 21 96 60 21  
M. Larochette Gérard (1<sup>er</sup> adjoint) ..... 06 11 35 59 64  
Mme Raymond Catherine (2<sup>e</sup> adjoint) .. 06 48 78 78 15  
M. Denuelle Frédéric (3<sup>e</sup> adjoint) ..... 06 76 41 81 49

## ÉCOLES

École de Cenves ..... 04 74 04 61 06  
Cantine de Cenves ..... 04 74 04 60 92  
École de Serrières ..... 03 85 35 78 97  
Cantine de Serrières ..... 03 85 35 78 97  
Garderie périscolaire ..... 03 85 35 78 97

## SERVICES

ADMR Monsols ..... 04 74 04 71 96  
Assistante sociale  
Maison du Rhône ..... 04 74 04 70 45  
Assistante sociale MSA ..... 04 74 04 72 85

## URGENCES

Gendarmerie ..... 17  
Pompiers ..... 18  
SAMU / SMUR ..... 15

## INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Elle concerne :

- Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans dans l'année, ainsi que ceux qui auront 18 ans au cours des mois de janvier et février de l'année qui suit.
- Les personnes nouvellement arrivées dans la commune.
- Les personnes qui ne sont pas encore inscrites.
- Les ressortissants des États membres de l'Union Européenne, qui peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires de leur domicile pour les élections européennes et municipales.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie du domicile :

- Les Français, garçons et filles, âgés de 16 ans et ce, dans le mois de leur anniversaire
- Les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans

Les pièces à fournir : le livret de famille, la carte nationale d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

## AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Les mineurs non accompagnés d'un adulte titulaire de l'autorité parentale devront être munis :

- d'une pièce d'identité valable
- d'une autorisation individuelle de sortie du territoire (AST), complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale (Valable 1 an - à télécharger sur le site : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359))
- d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

## PERMIS DE CONDUIRE

Depuis 2015, les permis de conduire cartonné sont progressivement remplacés par les nouveaux permis de conduire, plastifié, de la même taille d'une carte de crédit.

Votre ancien permis reste valable jusqu'au 19 janvier 2033.

## NAISSANCES 2022



Angèle JAMBON  
née le 11 février 2022  
Hameau Les Luquets



Lise Andréa MIDEY  
née le 16 mars 2022  
Hameau La Grande Diane



Milo PETIT  
né le 6 mai 2022  
Hameau Les Bressands



Ziggy PETIT  
né le 6 mai 2022  
Hameau Les Bressands



Naomi THIEBAUT  
née le 2 juin 2022  
Hameau Le Burnaizé



Alba MICHAUD RASPAIL  
née le 2 juillet 2022



Eléna Angélique Marie  
PITAVAL PRABEL  
née le 21 octobre 2022  
Hameau Le Burnaizé



Olivia Michel MAZZOLINI ROTIVAL  
née le 3 octobre 2022  
Hameau Les Luquets



Ambre GODARD  
née le 15 novembre 2022  
Hameau Le Burnaizé

## MARIAGES 2022



Haroun ALAYA RASPAIL  
né le 23 décembre 2022  
Hameau Champbernard



Johanne Lucie BABOULIN  
& Benjamin Julien SAINTES  
le 2 juillet 2022



Nolwenn Maria France BENONIER  
& Ulysse Robin Mathéo TERMINE  
le 23 juillet 2022